

agnātus, prognātus : naître, être mis au monde. Se dit des êtres vivants, des plantes et, par extension, des choses abstraites et inanimées. *Nāscētia* (comme *gignētia*) désigne « ce qui naît du sol », les plantes. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 5832, *nascēre*.

Formes nominales et dérivés : *nātus* : né. Suivi d'un nom de nombre accompagnant un nom à l'accusatif *annus, diēs, hōra, mēnsis*, il signifie « âgé de », *decem annōs nātus* (cf. l'emploi de gr. γενονός). Suivi du datif ou de l'accusatif avec *ad*, il a le sens de « né pour, désigné naturellement pour ». Substantivés, *nātus, nāta* désignent le fils, la fille, *nātū* « les enfants », par opposition à *parentēs* : *caritas quae est inter natos est inter parentes*, Cic., Lael. 8, 27, et prennent souvent une valeur affective, notamment au vocatif *gnāte mi* « enfant né de moi » et, par conséquent, qui m'est particulièrement cher ; et avec une épithète qui souligne ce caractère : *cārus, dulcis*. En outre, un diminutif *nātula* (cf. *puella*) apparaît dans les inscriptions à basse époque. *Nātus, nāta*, fréquents dans Plaute et dans la poésie, sont bannis de la prose classique en raison de cette valeur affective. *Filius*, au contraire, est le terme général et neutre. Cf. Marouzeau, R. Phil. 47, 69 sqq. Conservé en roman avec des sens dérivés. M. L. 5851.

Composé primitif : *innātus*, traduisant chez les Pères de l'Église ἀγενής, ἀγέννητος ; cf. *ingenitus*.

Composé artificiel : (*gnāticidium* = τεκνοκτολία (Gloss.).

nātus, -ūs m. : naissance. Usité seulement à l'ablatif, dans le sens de « âge », *homo māior, minor nātū*, etc. ; *nātilis* : de la naissance, natal (n. diēs). A l'époque impériale, *nātāles, -ium* : naissance, race, origine. Conservé dans les langues romanes avec le sens spécial de « jour de la naissance du Christ, Noël », M. L. 5845 ; cf. aussi *nātilia*, ibid. 5844. Dérivé : *nātilicium*, d'où *nātilicium* n. « présent pour l'anniversaire » ; *nātilicia* (cēna) f. Conservé en celtique : irl. *nollaic*, britt. *nadolyg*.

nātūus : 1° né, qui a eu une naissance, un commencement (cf. γεννητός) : *Anaximandri opinio est natiuus est deos*, Cic., N. D. 1, 10, 25 ; 2° inné, naturel, naïf (par opposition à « artificiel »), natif, M. L. 5849 ; *nātūitās* (latin impérial, Dig., latin ecclésiastique), M. L. 5848 b. Cf. *abortūus, gene-, insi-tūus*.

nātiō : sens premier « naissance » ; personnifiée et divinisée : *Natio quoque putanda est quae, quia partus matronarum tueatur, a nascentibus Natio nominata est*, Cic., N. D. 3, 18, 47. Dans la langue rustique, le mot a pris un sens concret et désigne la naissance des petits d'un animal, c'est-à-dire la « portée » ; cf. Varr., R. 2, 6, 4, et P. F. 165, 4, *in pecoribus quoque bonus proventus feturae bona natio dicitur*, et sans doute CIL I² 60 (Préneste), *Orceuia Numeri nationu (= nationis) cratia Fortuna* (datif)... *donom dedi* ; cf. aussi *nātiō dentium* (Gael. Aur.). Ce sens explique qu'il ait pu prendre celui d'ensemble d'« individus nés en même temps ou dans le même lieu, nation » : *natio, genus hominum qui non aliunde uenerunt, sed ibi(dem) nati sunt*, P. F. 165, 3. *Nātiō* est devenu ainsi proche de *gens*, auquel il est souvent joint ; cf. Cic., Font. 11, 25 ; N. D. 3, 39, 93 ; Imp. Pomp. 11, 31, etc. *Nātiōnēs*, dans la langue de l'Église, a servi, comme *gentēs*, à traduire

τὰ ἔθνη « les nations païennes », par opposition au peuple de Dieu. M. L. 5848 a. Dérivés : *nātinuella* (Not. Tiron.). *nātiōnātus, -ūs* (Inscr.).

nātūra : 1° action de faire naître, naissance, *nātūra pater* (sens rare et archaïque) ; 2° nature, caractères naturels (sens propre et figuré), par suite : ordre naturel des choses, *nātūra rerum*, traduisant φύσις ; 3° élément substance (terme philosophique correspondant aussi à φύσις) ; 4° organes de la génération (cf. *nātūrāle, nātūrālia, -ium*). Dérivé : *nātūrālis* (et *nātūrābilis*, dans Apulée) ; d'où, à basse époque, *nātūrāliter, nātūrālitās, nātūrālitātis* (Tert.), fait d'après φυσιοποιεῖα de Clément d'Alexandrie ; *innātūrālis* (cf. le grec τὰ ἐννοεῖα κος). — Le substantif *nātūra* a le même vocalisme que *nātus* ; cf. *stātūra, stātus*, en face de *stātum, stātūrus* Irl. *nādūir*.

Du radical *nāsc-* dérivent : *nāscētia* f. (Vitr.) « naissance », qui en bas latin a pris le sens de « tumeur naissante, excroissance », cf. ἐκ-, πρός-φύσις, M. L. 5831. *nāscibilis* (Tert.) et *innāscibilis* (id.), calques de γεννητός et ἀγέννητος.

Composés : *agnāscor* (de *adg-*) : naître à côté ou après *agnātus, -a* : agnat, parent du côté paternel ; et enfant posthume ; *agnātiō*, termes de la langue du droit.

cognātus = συγγενής « parent par le sang » (par opposition à *affinis* « parent par alliance »). Sur la différence entre *agnātus* et *cognātus*, cf. Paul., Dig. 38, 10, 10, 2, *cognati sunt et quos agnatos Lex XII Tabularum appellat, sed hi sunt per patrem cognati ex eadem familia qui autem per feminas coniunguntur, cognati tantum nominantur*, M. L. 2029 ; *cognātiō*. Sens tardif : « beau-frère ». Cf. Thes. s. u.

prōgnātus : né de, issu de, descendant de (archaïque et poétique, terme noble) ; *prōgnātiō* (tardif). Cf. *prōcreō, renāscor* (classique, usuel), d'où *renāscibilitās* (= ἀναγεννησις, latin ecclésiastique) ; *regnātus*.

dēnāscor (= *dēperēō, dēcrēscō*), rare (Varr., Cass. Hém.) ; *ēnāscor* (depuis Varr., rare), cf. *exorior* ; *innāscor*, surtout fréquent au participe *innātus* ; *internāscor* (rare, époque impériale) ; *obnātus* (d. λ., T.-L. 23, 19, 11) ; *sub-* (Ov.) ; *supernātus* (Cels., Plin.) ; *antenātus* (cf. M. L. 497), où peut-être les deux éléments sont seulement juxtaposés. Cf. aussi *praegnās*.

Un hybride **neonātus* est supposé par certains mots romans appartenant à la langue des pêcheurs, où ils désignent le « frai » et le « fretin ». V. M. L. 5888.

Pour l'étymologie, v. *gignō*.

nassa, -ae (*naza*) f. : nasse ; *est piscatorii uasi genus, quo cum intravit piscis, exire non potest*, F. 168, 23. Ancien, technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 5838.

On a pensé à un rapport avec le groupe de *nectō*, v., sous ce mot, des formes celtiques à radical *nad-*.

nassiterna, -ae f. : sorte d'arrosoir ; *-a est genus uasi aquarii ansati et patentis, quale est quo equi perfundi solent*, F. 168, 15. Mot archaïque (Plt., Cat.) ; les glosses ont aussi les graphies *nasierna, nasiturna*.

Dérivé : *nassiternātus*.

Peut-être dérivé de *nās(s)us* ; cf. dans Juv. 5, 47, *calix nasorum quattuor* « un vase à quatre becs ». Toutefois, un rapport avec *nassa* peut être également supposé. En tout cas, terme suspect d'être emprunté. Pour

la finale (étrusque?), cf. *cisterna*, etc. ; Ernout, Philologica, I, p. 29 sqq.

nasturtium (*-cium*), *-i* n. : nasitort, cresson alénois ; *nomina accepit a narium tormento*, Plin. 19, 155, d'après Varr., Men. 384 ; cf. Moretum, v. 83 *quaeque trahunt nec uoluit nasturtia* (var. *-cia*) *morsu*. Étymologie populaire ? Usuel en roman. M. L. 5841.

nāsus, -i (ancien *nāssus* avec geminée expressive, cf. Plt., Mer. 310) m. et **nāsum** n., cf. Non. 215, 2, 1° nez ; 2° nez en tant qu'organe de l'odorat, flair (souvent dans un sens satirique) ; 3° bec (d'un vase, cf. Lucrèce). Ancien, usuel, panroman. M. L. 5842. Sur les noms des différentes parties du nez : *columna*, la « ligne » ; *pirula*, le « bout » ; *pinnulae*, les « ailes », v. Isid. 15, 1, 48.

Dérivés et composés : *nāsō, -ōnis* : au long nez ; *nāsica* (et *nāsica*, cf. M. L. 5833, 5834) « aduncus nāsus, curuō nāsō », formations populaires, toutes deux usitées comme surnoms, comme *Seneca* (cf. Vendryes, MSL 22, 104) ; *nāsūtus* (familier) « au long nez » et « qui a du flair » (comme un thème en *-ūtus* ; **nāsū-* n'est attesté nulle part, *-ūtus* doit être analogique ; cf. *cornūtus*, etc.), M. L. 5843 ; *nāsāle, ornamentum equorum*, CGL Scal. V 605, 53 ; *nāsātor* : *run-cissātor* (Gl.) ; *dēnāsō, -ās* (Plt.). Cf. encore *Nāsidius, Nāsidiēnus* (osq. Nas en i = Nāsennii) et *nassiterna*. Certaines formes romanes supposent **nāsicāre, *nāsītāre, *nāsīcula, *pūtīnāsīus* ; cf. M. L. s. u.

V. *nāres*. Dérivation en *-o/-e-* d'un ancien nom radical.

natinor, -āris (quantité de l'a inconnue ; l'i est sans doute long, comme dans *festinō, bouīnor*) : *natinatio dicebatur negotiatio et natinatores ex eo seditiosa negotia gerentes*, M. Cato (Inc. 31) « ... tumultu Macedoniae, Struriam, Samnities, Lucanos inter se natinari quae facillones esse », F. 166, 2. Non attesté en dehors de ce passage. Les glosses ont aussi *natina* « discordia ».

nātiō : v. *nāscor*.

natis, -is ; **natēs, -ium** (singulier rare, mais dans Hor. S. 1, 8, 46 ; cf. *clūnēs*) f. : fesse(s) ; croupion. Ancien (Plt., Enn.), populaire ou technique. Se dit de l'homme et des animaux. Un dérivé *natica* est dans les glosses, CGL II 425, 63 ; cf. aussi IV 260, 39, *natis et haec nates, naticae latinum non est* ; l'existence en est aussi attestée dans Ambroise et Soranus, cf. Svennung, *Untersuch. z. Pallad.*, 273, et confirmée par les langues romanes, cf. M. L. 5848 (panroman, sauf roumain), mais éliminé par fesse en français ; v. B. W. s. u. Irl. *nd*. Composé tardif : *internatium*.

On rapproche gr. *νῶτος, νῶρον* « dos ». Il y aurait alternance vocale, du type de *cōs* : *catus*. H. Pettersson, IF 34, 225, rapproche, du reste, skr. *nītabaḥ* « fesses » ; mais la formation n'est pas claire et le fait que *nītabaḥ* signifie aussi « penchant d'une montagne » n'est pas en faveur du rapprochement (cf., toutefois, le double sens de « croupe » en français).

nātō : v. *nō*.

nātrix, -icis f. (m. dans Luc, 9, 270 ; pour la quantité, cf. l'hexamètre de Lucilius, Sat. II 21, cité par Non. 66, 27, *si nātrix nātricem* (= *pēnem* ? Cf. gr. *δρεψ* dans ce sens) *impressū crassam et capitatum* ; Lucain

scande *nātrix* comme Lucrèce *pātribus* ; l'i rappelle celui de *fornix, -icis*) : 1° serpent [d'eau] ; peau d'anguille qui servait à fouetter les enfants ; 2° Cooquesigruve (Plin. 27, 107). Non roman.

Mot occidental. Cf. gall. *neidr* (de **nātrī*) et irl. *nāthir* (génitif *nathrach* ; féminin) « serpent » et v. isl. *nādr* « serpent » avec un féminin *nādra* ; got. *naðre* (génitif pluriel) « ἔχλιδων ». L'a de ces mots représente un ancien *a* alternant avec un *e* ; cf. v. sax. *nādra*, v. h. a. *nātara, nātra* « serpent ». Ce vocalisme exclut un rapport original avec le groupe de *nāre*. Mais la spécialisation de sens que présente le latin peut provenir d'une association avec *nāre* par étymologie populaire. Cf. *anguis* et *serpens* pour le nom du « serpent ».

natta : v. *matta* et *nacca*.

nātūra : v. *nāscor*.

naucus ou **naucum, -i** (nominatif non attesté) : génitif et ablatif seuls employés dans les expressions de la langue familière *nōn nauci* (« esse, habere, facere »), qui équivaut à *nihilil, floccī* et *nauco dūcere* (Naevius). Rare, non attesté après Cicéron. Non roman. Le sens précis du mot est inconnu ; v. André, *Lex.*, s. u. On lit dans Festus, 166, 11, *naucum aut Ateius Philologus poni pro nugis* ; *Cincius quod oleae nucisque intus sit* ; *Aelius Stilo omnium rerum putamen, Glossematorum autem scriptores fabae grani quod haeret in fabulo. Quidam ex Graeco, quod sit val xai ouy, leuem hominem significari. Quidam nucis iugulandis (l. iuglandis), quam Verrius iugulandam uocat, medium uelut dissepimentum*. Cf. Thes. Gloss. emend., s. u. Serait, comme *hilum*, un terme emprunté à la langue rustique.

Pas d'étymologie connue.

nāuis, -is f. (ac. *nāuim* et *nāuem*, abl. *nāuī* et *nāue* ; sur l'existence d'une forme monosyllabique *nāu(i)s* dans Ennius et Plaute, v. Lindsay, *Early Lat. Verse*, p. 142) : navire, vaisseau. Terme générique. Ancien (Columna Rostr., Liv. Andr.), usuel. Le sens, tardif, de « nef » d'une église semble dû à l'influence de *ναός* « temple ». M. L. 5820 ; B. W. *nef*.

Dérivés et composés : *nāuālis* : naval ; d'où *nāuāle, -is* et *nāuālia, -ium* n. : arsenal, chantier maritime = τὰ νεώρια. Le fr. *navire* remonte à **nāuilium* (d'après le type *concilium* ?), v. B. W. s. u.

nāuia, -ae f. : doublet populaire de *nāuis* : 1° conservé avec le sens de « vaisseau » dans le nom du jeu *aut caput (capita, caputa) aut nauium* correspondant à notre « pile ou face » ; 2° panier de vendangeur en forme de vaisseau, cf. F. 168, 30, et P. F. 169, 9.

nāuicula (*nauacula*), *nāuicella* (*nauicella*) f. : barque ; *nāu(i)culor, -āris* (Mart.).

nāuiculārius (*-ris*) : concernant le commerce maritime ou l'armateur ; subst. *nāu(i)culārius, nauclārius* m. « armateur », *nāuiculāria* f. « métier d'armateur ». *Nauclārius* est sans doute une forme latinisée de *ναύκληρος* et munie du suffixe *-ārius*. Sans rapport avec *nāuicula* ; l'épenthèse de l'u est la même que dans *Hercules*.

nāuigō, -ās : naviguer (cf. *rēmigō, litigō*, etc.) et ses dérivés *nāuigium, -giolum* ; *nāuigātor, -tiō, nāuigābilis* et *innāuigābilis*, cf. *πλευστικός* et *ἀπλευστος* ;

nāuigiārius, CIL XIV 1444; ad-, ē-, in-, prae-, praeter-, re-, sub-, trans-nāuigō; pernāuigātus.

nāuiger, nāuiuor (poétique).
Nāuisalūia (dea); naufragus et ses dérivés, naufragium, naufragare, etc., latinisé en nāuifragus (Vg., Ov.); calques du gr. ναυαγός, -γέω; nautibulum, -i n. : uocabant antiqui uas alui simile uidelicet a nauis similitudine, F. 168, 27; cf. uestibulum.

Emprunts directs au grec : nauia, -ae m. : matelot, de ναύτης. Latinisé en nāuita sous l'influence de nāuis (cf. Plt., Men. 226 et Mi. 1430); nauticus; nautialis (Aus.); nautea, nauisia, -ae f. (= ναύτης, ναύτης) : mal de mer, vomissement.]

Dérivés : nauseō, -ās (= ναυσάω); nauseābilis, nauseātor, nauseābundus; nauseola, nauseōsus; nautiētās (Orib.). Cf. aussi nauarchus (nauchus, Gl.), nauclērus, naumachia, naupegus, naulum (= ναύλον), nauplus, nauticārius, nauutilus, etc. C'est aux Grecs que les Latins ont emprunté la plupart des termes de navigation, comme c'est d'eux (et sans doute des Étrusques) qu'ils ont appris la navigation elle-même.

Les langues romanes ont conservé nāuis, panroman, M. L. 5863, et les diminutifs nāuicula (nauca, nauicus), M. L. 5859; nauticella, 5860; nauicula, 5860 a; nauigāre, 5861; nauigium, 5862; naufragāre, 5854; nausea, 5857 (v. B. W. noise); nauclērus, 5852; naulum, 5855 (v. B. W. Inautonnier). Le germanique a : m. h. a. nāwe « Naue », de nāue(m).

Ancien thème radical comportant ā constamment (les formes à -au- résultent d'abrègements secondaires) : skr. nāuḥ (acc. nāuam), gr. ναῦς (gén. νεώς de νῆς, ancien *νῆφος; acc. hom. νῆα). En latin, le mot est passé aux thèmes en -i- comme beaucoup d'autres thèmes consonantiques (cf. canis, iuuenis, et même bouis, Iouis à côté de bōs, Zeús, etc.). Il se retrouve aussi en celtique : irl. nau (gén. noe), en germanique : v. isl. nōr « bateau », nau-st « endroit où l'on met un bateau », en arménien : nau, gén. dat. loc. nawi, instr. nawaaw. L'accusatif lat. nāuem peut, du reste, reposer sur *nāwem (cf. canis, canem).

*naupreda (-pri-), -ae f. : lamproie (Polem. Silv., Anthim.).] Gaulois?

*nauscit : cum granum fabae se aperit nascendi gratia, quod sit non dissimile nauis formae, Fest. 170, 21. Sans autre exemple et inexpliqué. Ni le rapprochement avec nauicum, ni celui avec nāuis qu'indique Festus ne satisfait.

nauta : v. nāuis.

nāuus, -a, -um (ancien gnāuus) : industrieux, diligent, actif.

Dérivés et composés : nāuō, -ās : accomplir avec zèle; n. operam « donner tous ses soins à »; nāuē, forme ancienne remplacée par nāuiter, et nāuante (Cassiod.) : avec zèle, d'où « d'une manière accomplie »; nāuītās : zèle; nāuītēs (Gloss.); ignāuus : paresseux, lâche; ignāuia, que Commodien emploie avec le sens de « ignorance » d'après ignārus; ignāuō, -ās (Acc.); ignāuēsō (Tert.).

Formes anciennes (Enn., Plt.) et classiques, mais assez rares; peu employées à l'époque impériale et non représentées dans les langues romanes.

Doit représenter *gnōwos; cf. gall. go-gnaw « activité actif », et, avec vocalisme ē, v. h. a. ir-chnān « reconnaître » (all. mod. erkennen), v. isl. knā « qui s'entend à, brave ». Pour le sens, cf. irl. -gnū « j'agis », etc. La racine doit être celle de (g)nōscō, non celle de gignō, cf., pour le sens, le développement germanique de kunnan, de « comprendre » à « pouvoir », et, en particulier, v. isl. kæn « éprouvé », v. h. a. kuoni « brave », v. (g)nōscō et gnārus.

1^o nō : forme brève de la négation, qui n'existe pas isolément (v. ci-dessous sous nē) et qui a été renforcée de diverses manières pour acquérir une valeur plus expressive, cf. ne-c (diffèrent de neque, nec « et ne pas ») nei nī, ne-g, nōn, etc.; subsiste encore dans d'anciens juxtaposés dont les termes sont devenus inséparables : nēcissis, nēfās, nēfandus, nēfārius, nēfastus, nepus glosé non purus, nequeō (?), nōlō, nēuis, nēuāt (de *nēuolō > no(u)olō > nōlō), ne-uter, ne-utiquam, nimis de *ne-mis (?), nisi de *ne-sei avec assimilation de l'ē à l'i suivant; cf. semel et similis. Ne est également, quoique la quantité ne soit plus discernable, dans nesciō, dans nefrens (v. nefrends); dans les formes contractés nēmō de *ne hemō, nōn (cf. plus bas), nullus, numquam, nusquam, etc.; en fin de mot dans quin de *qui-ne, et sans doute dans sin.

La prose archaïque présente certains emplois de ne pour lesquels il est impossible de décider si l'on a affaire à nē ou à nē, par exemple dans le SC. Bac., dum ne minus senator[i]bus C adesent; ne minus trinum nouidinum; dans la Sent. Minuciorum, l. 31, dum ne alium intro mitat nisi; l. 41, dum ne amplioem | modum pratorum habeant. Toutefois, dans cette inscription, étant donné que nē est remplacé par nei, nī (par exemple, l. 6, is ager uectigal nei siet; l. 30, nī quis possidet; l. 32, is eum agrum nei habeto niue fruimino; l. 34, nī quis prohibeto, niue qui uim facito, niue prohibeto quominus; l. 36, uectigal inuitei dare nei debeto; l. 40, nīquis siet niue pascat niue fruat), il est probable que ne est bref. Il le serait donc encore dans Varr., R. R. 2, 4, 21, castrantur uerres commodissime anniculi, utique ne minores quam semestres.

Nē subsiste aussi dans la forme composée nēque « et ne... pas », formée de ne + que, qui alterne avec nec dans les mêmes conditions que atque avec ac. Neque, nec est panroman, M. L. 5868; B. W. nī. Ne est demeuré encore dans les groupes ne inde (?), cf. M. L. 5882 (étymologie douteuse, cf. B. W. sous neant, expliquée par *nec entem), et ne ips' ūnus, 5883, à côté de neque ūnus, 5896. Il n'y a pas de groupe *nēue « ou ne pas », en regard de neque « et ne pas »; il n'y a que nēue (neu). — Forme réduite in-. V. ce mot.

2^o nō : forme de la négation à voyelle longue, correspondant à osq. nī (avec i issu de ē fermé). N'avait pas de valeur subordonnante à l'origine, comme le prouve encore nē... quidem « non pas... même », nēquam, nēquāquam « d'aucune manière », nēququam « sans nul résultat, en vain » et aussi « sans raison » et la forme *nēmica que supposent certains dérivés romans, M. L. 5885; nēue, qui anciennement pouvait s'employer là où la prose classique aurait employé neque (cf., inversement, l'emploi de neque pour nēue dans Cic., Att. 12, 22, 3, habe tuum negotium nec... existima), ut nē (cf. gr. ὅς

Ennius ap. Cic., de Or. 1, 45, 199, quos ego ope pro incertis certos... | dimitto, ut ne res temere tractent turbidas, dont les deux termes peuvent être séparés. Cic., Verr. 2, 4, 63, § 140, ut causae communi salutarique ne deessent; qui nē, quomodo nē, utinam nē, modo nē, dum, dummodo nē.

Dans la répartition que la langue a faite de nē, nī, nōn, l'usage s'est établi de réserver nē pour l'expression d'une défense, d'un souhait, d'une éventualité, d'une concession, d'une restriction, etc., et nē est devenu la négation accompagnant l'impératif et le subjonctif, comparable pour le sens au gr. μή (qui n'a pas de correspondant en latin non plus que dans les autres langues indo-européennes qui vont du slave à l'italo-celtique); cf. μή πρότε et nē faciās, nē fēcēris. La locution ut nē s'est réduite à nē, qui est devenu ainsi une véritable conjonction de subordination, opposée à ut et employée dans le sens de « pour que... ne... pas, de peur que... ne ». De là l'usage de nē après les verbes marquant la crainte ou une interdiction, un empêchement, timēō, interdicō, impediō, cauēō, etc.

3^o nec : négation, qu'il ne faut pas confondre avec la forme réduite de neque. Surtout employée à l'époque archaïque; cf. Lex XII Tab. 5, 4, si intestato moriturui sui heres nec escit; 5, 5, si agnatus nec escit; et 5, 7, 8, 16; Caton, Agr. 141, 4, Mars pater si quid tibi... nec satisfactum est; se trouve encore dans Plaute, Naeuius (cf. Fest. 158, 27) et jusque dans Catulle, 64, 83, funera nec funera = gr. τάφοι ἔταφοι, et Virgile, quod nec uerlat bene, B. 9, 6, dans une formule traditionnelle de malédiction. A disparu, par suite, sans doute, de l'homonymie avec nec (doublet de neque), et ne s'est conservé que dans la formule juridique, rēs nec mancipi, et dans les anciens juxtaposés necopināns, necopinus, necūllus, Plt., Tri. 282, necumquem « ne umquam quemquam », P. F. 161, 1, et peut-être dans nequeō (v. queō). Les langues romanes ont aussi des représentants de nēc ūnus, neque ūnus « aucun ». M. L. 5875, 5896; B. W. sous personne.

En ombrien, c'est une forme de *nei élargie par -p = lat. -que qui équivaut à la fois à lat. nōn et à lat. nē : sue neip portust « si nec portarit », T. E. 7 b, 3.

4^o neg- : forme renforcée de ne, qu'on a dans negō, negōtium (v. ces mots). On pourrait penser à une particule -ge (cf. gr. γε); cf. le même procédé dans lit. negu « ne pas ». Mais pour neglēgō, étant donné le doublet neglēgō, on se demande si le g n'est pas dû à une sonorisation, nec et ne-g- représentant un ancien *ne-k (ne-g).

5^o nī, ancien nēi : négation formée de nē + i, même particule épideictique qu'on trouve dans le démonstratif, haec de *ha-i-ce, cf. οὗκ et οὐχί, osq. nei « nōn ». Le sens ancien est « ne... pas » sans valeur subordonnante, conservé encore dans nīmīrum, ancienne phrase nominale, « il n'est pas étonnant », demeurée comme adverbe, et quidnī « pourquoi non? »; ou avec valeur subordonnante, équivalant à nē, e. g. CIL I² 591, eis que curarent... niue ustrinae... niue foci ustrinae causa feren, niue steruus... fecisse coniecisse ueh; SC. Bac. I² 581, nequis eorum Bacanal habuisse uelet, en face de sacerdos nequis uir eset (noter ici l'alternance de la forme renforcée nei en tête de la phrase et de la forme

réduite nē en position enclitique). Mais nī a de bonne heure été réservé aux phrases conditionnelles, ainsi Lex XII Tab. 1, 1, si in ius uocati, iio; nī ū, antestamino; 8, 2, si membrum rupsit, nī cum eo pacit, talio esto. On voit ainsi nī s'opposer à si, avec lequel il formait couple, et il est vraisemblable que si a joué un rôle dans l'évolution du sens de nei vers la valeur de « si... ne... pas ». Nī est ainsi devenu synonyme de nisi, avec lequel il alterne indifféremment dans l'ancienne langue, e. g. Plt., Cap. 805, mira edepol sunt, nī hic in uentrem psumsit confidentiam; et Poe. 839, omnia edepol mira sunt, nisi erus hunc heredem facit. Dans cet emploi, nī a été éliminé au profit de nisi, forme plus pleine et qui en hiatus ne prêtait pas à équivoque. César ignore nī; Cicéron l'emploie surtout dans des formules toutes faites ou dans les lettres familières : nī ita se res habet, haberet; quod nī ita sit, accideret, cf. Verr. II 4, 25, 55; et pro Caec. 23, 65, tum illud quod dicitur siue nū arrirent; Fam. 7, 13, 1, moriar nī puto. La conjonction a été reprise à l'époque impériale, par affectation d'archaïsme, surtout chez les poètes; mais la langue parlée l'ignorait et elle n'a pas passé dans les langues romanes.

En indo-européen, *ne était la négation de phrase, alternant avec la forme à vocalisme zéro *n- au premier terme de composés (v. lat. in-). Ce *ne est clairement demeuré dans skr. nā, v. sl. ne, lit. ne, got. nī, irl. nī. Les formes latines telles que ne-uter montrent qu'il avait subsisté en italique; l'osque a aussi ne pon « nisi cum ». Du reste, le latin l'a gardé dans ne-que = osq. ne-p, ne-p et got. ni-h. — L'i de lat. nisi résulte d'une altération phonétique.

A côté de *ne, il y avait une forme à ē : véd. nā, got. ne « nōn » et « ne pas ». En italique, où, comme dans toutes les langues occidentales, il n'y a pas trace de la négation prohibitive *mē (skr. mā, arm. mī, gr. μή), nē a exprimé la prohibition : lat. nē; l'osque a de même ni issu de *nē pour la prohibition, à côté de ne-ni dans ne p(h)im « ne quem », nep « neu ». En latin, l'allongement régulier de la voyelle des monosyllabes autonomes suffirait, du reste, à rendre compte de la longue de nē qui, à la différence de ne, ne se lie pas à un mot suivant.

Dans plusieurs langues, *ne a été, pour autant qu'il ne se liait pas à un mot suivant, élargi, parce que la forme était trop brève et pas assez expressive. On a ainsi véd. nēt, ned, gāth. nōit, naēdā (naecīs « personne »), v. perse nāiy, v. sl. nī (notamment dans nī-kūto « personne », nī-čī, nī-čito « rien »), lit. nēi « non plus, pas du tout » et « nī » (et nē-kas « personne »), v. isl. nī « nōn », v. h. a. nī « ne pas » (emphatique). L'italique a des formes correspondantes : lat. nī; osq. nei « nōn », ne « nē » et « nisi » et l'on a neip (dans des phrases conditionnelles), neip; ombr. neip, neip « nōn » et « nēue », « neque ». — En grec et en arménien, *ne a même été remplacé par d'autres mots (v. aussi lat. haud). Le latin a formé un groupe plus expressif encore que tous ceux-ci : *ne-oinom (v. nōn); pour le type, cf. gr. οὐδέν (gr. mod. δέν) et le plus ancien οὐδαμῶς, ainsi que v. h. a. nein, etc. — Le hittite a natta.

-ne : particule interrogative postposée au mot sur lequel porte l'interrogation et qui est le plus souvent

(mais non obligatoirement) en tête de la phrase. Peut être réduite à *-n*; *ain*, *audin*, *uidēn* (avec abrègement iambique). *Nē* est la particule la plus fréquente et suppose généralement une réponse affirmative. On explique parfois ce *-ne* comme étant la négation *ne* employée dans une construction inversée marquant l'interrogation, avec le même sens que le fr. *ne... pas* dans « *ne vois-tu pas?* ». Mais ni *num*, ni *an* n'appartiennent au groupe de la négation; il y a d'autres hypothèses possibles pour expliquer *-ne*. Il y a des particules à *n-* initial qui n'ont rien de commun avec la négation, ainsi skr. *nd* « comme », lit. *ne* « comme », v. sl. *ne-go* « que », etc., et russe *no*, v. sl. *nū* « mais », etc. Dans l'Avesta, il y a une particule enclitique *-na*. D'autre part, *-nē* s'emploie dans la langue familière avec valeur affirmative (cf. *nam*), par exemple Plt., Mi. 309, *hocine si miles sciat*; cf. Lindsay, *Synt. of Plaut.*, p. 401; J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, 49-50; v. aussi Stolz-Hofmann, *Lat. Gramm.*, p. 648. Cf., du reste, le *nē* affirmatif.

Ne s'ajoute à *nōn* pour former *nōnne* « n'est-il pas vrai que » (cf. gr. *ἀρά γε οὐ*), qui implique toujours une réponse positive; *neque*, usité dans le second membre d'une interrogation double, généralement dans une phrase de style indirect. *Nōnne* est déjà dans Plaute, cf. Lindsay, *Synt. of Plaut.*, p. 104 et 129, mais seulement devant voyelle; cf. Lodge, *Lex. Pl.*, 11, p. 131. La formation est la même que celle de *anne*. M. L. 5955.

C'est cette même particule qu'on a dans certains adverbes comme *pōne*, *superne*, *quandōne*, et sans doute dans *dēnique*, *dōnicum*.

nē: particule affirmative (identique au gr. *νή*); la forme *nae*, refaite sans doute sur *val*, n'est pas correcte, cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 28-29). S'emploie le plus souvent dans la langue de la conversation devant un pronom personnel, *ne ego*, *nē tū*, *ne ille*, presque toujours en tête de la phrase ou après une interjection *edepol*, *medius fidius*, *hercle*. Toutefois, après une phrase interrogative du type *egone?*, Plaute emploie l'ordre *tūne*, en vue du jeu de mots, e. g. Capt. 857, *Egone?* — *Tūne*, repris Epi. 575, Mil. 439 (ex coniectura), Mo. 995 (?), Persa 220, Sti. 633, Tri. 634. La quantité de ce **ne* postposé ne se laisse ordinairement pas préciser; mais il est vraisemblable qu'il était long et se différenciait par là du *-ne* enclitique qu'on a dans la phrase du type *hocine si miles sciat*, Mi. 309, citée s. u. *nē*. Ne semble plus usité après Cicéron.

Comme beaucoup d'interjections, telles que *age*, *apage*, *hercle*, etc., pourrait être un emprunt de la langue familière au grec. Toutefois, on a vu ci-dessus l'enclitique *-ne*; et l'*ē* de ce *nē* comme du *nē* prohibitif peut résulter d'un allongement normal dans un monosyllabe autonome.

nebrundinēs : v. *nefrendēs*.

nebula, -*ae* f. : brouillard, nuée. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5865. Désigne aussi une matière transparente : *nebula linea*, un « nuage de lin » (Publius Syrus, ap. Petr. 55), une plaque de métal très mince (Mart. 8, 33, 3); de là le sens de « oubliée » représenté dans certains dialectes romans. M. L. 5866; B. W. sous *nielle* II.

Dérivés : *nebulōsus*, M. L. 5867; *nebulōsiūs* (Arn.); *nebulō*, -*ās* : obscurcir (tardif); *nebulō*, -*ōnis* m. : brouillard, n. *lucifugus*, Lucil. ap. Non. 49, 2, « esprit fumeux ou nuageux »; par suite « bon à rien », — *dictus est qui non pluris est quam nebulā aut qui non facile perspicī possit qualis sit, nebulā nugator*, P. F. 163, 2. Mot familier comme beaucoup par étymologie populaire. Dérivé : *nebulor*, -*āris* *ἀρχηρωτῶ* (Gloss. Philox.).

Cf. gr. *νεφέλη* « nuée » et v. isl. *niól* « obscurité », et avec *-lo-*, v. h. a. *nebul* (masculin) « brouillard », i. n. *nehl* (masculin, de **nebhlo-*), gall. *niwl* (de **nebhlo-*); v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I 117). — Autre forme dans skr. *nābhah* « nuage », gr. *νέφος* « nuage », v. sl. *nebo* (génitif *nebes*) « ciel ». Le hittite *alnebes-*, thème en *-es-* avec le sens de « ciel », comme le slave. Lat. *nimbū* doit se rattacher à ce groupe, mais la forme fait difficulté; y a-t-il eu déformation sous l'influence de *imber*? — Sur lat. *nūbēs*, v. ce mot.

nec : v. *nē* 1, fin.

necerim : *nec eum*, F. 158, 1; P. F. 159, 4. V. *is*.

neesse, necessum, necessus : formes employées avec les verbes *sum*, *habēō*, pour former des locutions du type *neesse est, habēō* « il est (e je tiens pour) nécessaire, inévitable, indispensable », qui marquent une nécessité à laquelle il est impossible de se soustraire (sur la différence avec *oportet*, v. ce mot), comme le gr. *ἀνάγκη* (toutefois, tandis que *ἀνάγκη* forme le plus souvent une phrase nominale, l'emploi de la copule est normal avec *neesse*; cf. IF 42, 76). La forme la plus usuelle, et la seule qui soit classique, est *neesse*; *necessum* est archaïque ou archaïsant; *necessus esse* (l. *necessus esse* est dans le SC. des Bacchanales; *necessus fuit* est la leçon du Bembinus dans Tér., Eun. 998, confirmée par Donat « *necessus nomen est* » (les calliopiens ont *neesse*), de même, dans Haut. 360, le Bembinus a *ut sit neesse*, les calliopiens *neesse*; dans les textes, la distinction entre *necessum* et *necessus* (comme *opus*) est le plus souvent impossible (e. g. Lucr. 2, 725; 4, 1006). — *Neesse, necessum* sont traités comme étant les neutres d'adjectifs **necessis*, **necessus*; *necessus esse* rappelle *opus esse*, sur lequel il a peut-être été créé par analogie, comme *necessum esse* rappelle *aequum esse*. Un substantif *necessis* a été rétabli conjecturalement par Lachmann dans Lucrèce 6, 815, où il lit *uis magno necessis* « la grande force de la nécessité » au lieu du *neesse* des manuscrits. Cette conjecture, si incertaine qu'elle soit, a servi de base à l'étymologie qui voit dans *neesse* un ancien juxtaposé *ne* + un substantif **cessus* (de *cēdō*, dont la parenté avec *necessis* apparaissait déjà aux anciens; cf., plus bas, le texte de Festus 158, 19 sqq.) dont le premier sens aurait été « il n'y a pas moyen de reculer »; cf. l'adverbe *recessim* « à reculons », de *recēdō*. Les groupes *necessis est, neesse esse* tendant à se réduire en *neessest, neesseesse*, la langue les aurait faussement analysés en un adjectif neutre *neesse + est*; de même, *necessus* représenterait *ne + cessus* (substantif verbal en *-tu-*, du même *cēdō*), sur lequel se serait construit le neutre *necessum* (adjectif

ou *necessus* (substantif); cf. *potest, sat est*. D'autres explications ont été proposées (cf., entre autres, Wachter, Kernagel, Vorles., I 251), qui ne sont pas plus probantes. Pour les Latins, *neesse* est un adjectif, comme le montre la dérivation de *necessitās, necessitūdō* (cf. *bonus, bonitās; fortis, fortitūdō*); mais, comme il était uniquement employé avec la valeur de neutre indéclinable, les autres emplois d'adjectif ont été réservés au dérivé :

necessarius : nécessaire, inévitable (par opposition à *voluntarius*); substantif *necessarius, necessaria* : proche (mais non du même sang; diffère de *cōsanguineus*, comme gr. *ἀναγκαῖος* de *συγγενής*), puis « ami, amie latine »; *necessaria, -ōrum* n. pl. « le nécessaire » (= τὰ ἀναγκαῖα) : *necessarium aūt esse Opillus Aurelius in quo non sit cessandum; aūt sine quo uiuī non possit; aūt sine quo non bene uiuatur; aūt quod non possit prohiberi quin fiat.* — *Necessarii sunt, ut Gallus Aelius ait, qui aūt cognati, aūt adfines sunt, in quos necessaria officia conferuntur praeter ceteros*, F. 158, 19 sqq.

Comme on l'a vu plus haut, il existe de *neesse* deux substantifs dérivés : *necessitās* et *necessitūdō*, que la langue a différenciés, réservant plutôt le sens de « nécessité » à *necessitās* et celui de « relations d'amitié ou de parenté » à *necessitūdō*; on trouve même à l'époque impériale *necessitudinēs* avec le sens concret des « amis » (cf. le fr. « relations »); cf. Gell. 13, 3, 1, *plerique grammaticorum asseuerant necessitudinem et necessitatem mutare longe differreque, ideo quod necessitas sit uis quae premens et cogens; necessitudo autem dicatur ius quoddam et uinculum religiosae coniunctionis, idque unum solitariū significet*. Enfin, dans les Didasc. Apost. et chez Fortunat apparaît un verbe *necessō, -ās* : rendre nécessaire.

Quelques formes romanes, en partie de caractère savant, remontent à *nēcēsse, nēcēssitās, nēcēssāria*; cf. M. L. 5870-5872.

neglēgō (*neg-*) : v. *lēgō*.

neque : ou non; v. *ne*.

nequōn : particule composée de deux négations, employée d'abord pour donner plus de force à une affirmation. Les deux négations sont encore souvent séparées dans la langue de Cicéron; à l'époque impériale, elles tendent à se souder, et le sens du composé ainsi formé s'affaiblit au point qu'il devient synonyme de *quoque, etiam*, e. g. Col. 8, 15, 6, *gratissima est et esca panicum et milium, nec non hordeum*. Cf. gr. *οὐδὲ οὐ*.

nequō : v. *nez*.

nectō, -is, nexuī (quelquefois *nezī*, les deux formes sont rares), **nexum, nectere** : enlacer; d'où lier, attacher, nouer. Synonyme de *ligāre*, cf. F. 160, 14; *nectere, ligare*; P. F. 207, 21 : *obnectere, obligare*. Ancien, classique. S'emploie au sens propre comme au sens figuré. Mais le sens propre ne se trouve guère qu'en poésie. La prose connaît le mot surtout dans son sens figuré et juridique. Quelques rares traces de *neza* demeurent dans les langues romanes, cf. M. L. 5902; mais partout *nectere* a été supplanté par *ligāre, nodāre* et leurs dérivés. Les grammairiens attribuent aussi aux *antiqui* un doublet avec l'*s* du désidératif *nectō, -is*, ainsi Priscien, GLK II 469, 12, qui cite de Liv. Andr. (ap. W. Morel, Fragm., 22) *nezebant multa inter se flexu nodorum du-*

bio; cf. Acc., Trag. 130 R³, où *neximus* est attesté par le mètre. Mais la forme *nectō, -ās* (qui serait à *nectō* ce que *amplexor* est à *amplexor*) également citée par Priscien paraît reposer sur une fausse lecture du vers de Virgile, Ae. 5, 279, où la véritable leçon est *nizantem*.

De même, la forme de glossaire *noxae* : *colligatae* (cf. Lowe, Prodr. 371) doit être corrigée en *nexae*, comme *obnoxae* d'Accius, Trag. 257, en *obnexae*.

Dérivés et composés : *nexus, -ūs* m. : enlacement; lien, étreinte; se dit spécialement en droit, à côté de *nexum* (Lex XII Tab. 6, 1), pour désigner l'obligation *per aes et libram*, acte solennel de prêt, comprenant l'usage de la balance (*libra*) et l'échange de paroles sacramentelles qui lient (*nectō*) le débiteur au créancier et qui sans doute se sont substituées à l'emploi d'un lien plus matériel; cf. *uinculum iuris, obligatiō-solutiō*. Celui qui était ainsi engagé s'appelait *nexus*, cf. Varr., L. L. 7, 105; *neziō* (tardif); *nezilis* (*-lītās*) et *nezālis*; *nezibilis*; *nezūōsus* (tardif); *nezābundē* (id.). *adnectō* (*an-*) : attacher à, M. L. 480; *annexus, -ūs* m. : annexion (Tac.); *annexiō* (bas latin) : liaison; dans la langue de la grammaire, traduit *σύνεσμα* « mau-vaise coupe des mots »; *circumnectō*; *cōnectō* : attacher ensemble, *συνπλέω* (cō-d'après *cōniueō?*), d'où *cōnectum, -ī* et *cōnectiō* traduisant en logique *συνπλοκή* et *συνημιμένον ἄξιωμα*; *cōnectiuus* (Gram.); *in-, inter-, prō-, re-, sub-nectō*. Pour *obnoxius*, v. ce mot.

Pour la formation, cf. *plectō*, en face de gr. *πλέω*, et *flecto, pectō*. En considération du présent skr. *nāhyati* « il attache », on est tenté de partir d'une racine **negh-*. Mais, à part *nectō* et *nāhyati*, cette racine n'est appuyée par aucune forme. Or, en latin même, on a *nōdus* à côté de *nectō* et, en sanskrit, *nādadhāh* « attaché » à côté de *nāhyati*. Ceci conduit à poser une racine **neh-*; et, en effet, l'irlandais a *naidm* « lien », etc. Comme skr. *nāhyati* ne peut représenter phonétiquement un ancien **nāhyati*, ce présent ne saurait s'expliquer que comme dénominalif d'un substantif **nah-* issu de **nadh-*; or, la racine ne fournit guère que ce présent, ce qui indique une origine dénominate. Il ne devait pas y avoir de présent ancien; car l'irlandais n'a qu'un présent dérivé *nascim* « je lie » (bret. *naska*), sur lequel a été fait un parfait *nenaisc*. Un substantif skr. **nah-* n'est pas attesté; mais on a *akṣā-nāh-, upā-nāh-* « sandale », *parī-nāh-* « ce qui enclôt » (pour lesquels les grammairiens enseignent les nominatifs *upānād-, parinād-*). Le vocalisme *ō* de *nōdus* ne peut venir que d'un ancien thème radical athématique. Dès lors, un présent ancien n'ayant pas existé, *nectō* serait une forme nouvelle créée d'après *plectō* et sur laquelle aurait été fait le perfectum. On peut se représenter, par exemple, qu'un ancien **nessus* aurait été remplacé par *nexus* d'après *plexus* et que *nectō* aurait été fait sur *nexus*. Tout ceci est hypothétique. Les formes germaniques sont difficiles à interpréter; elles soupeseraient un élargissement *-t-* ou *-d-* précédé de sifflante, soit **ned-st* : v. isl. *nisti* « agrafe », *nista* « agrafe »; v. isl. *nesta* « fixer » et v. h. a. *nestilo* « lien »; v. h. a. *nusta* « liaison »; cette dernière forme a le même vocalisme que l'irl. *nascim*; cf. v. h. a. *nusca* « agrafe ». Cf. lat. *nassa*?

nēdum : négation renforcée, qui surenchérit généralement sur une négation précédemment exprimée « à

plus forte raison ne pas ; encore moins » ; cf. *uixdum, quidum, nondum*. C'est là l'usage ancien (non dans Plaute, cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 102, qui emploie seulement *nē*, e. g. Amp. 330, qu'on retrouve dans Sall., Cat. 11, 8) ; cf. Tér., Hau. 454, *satrapa si siet | amator, Numquam sufferre eius sumptus queat ; | nedum tu possis*. Ce n'est pas une négation « subordonnante » ; mais, comme le mot exprime une impossibilité, il est souvent accompagné du subjonctif. *Nedum* s'est ensuite employé sans négation précédemment exprimée, d'abord après des négations atténuées telles que *aegrē, uiz*, cf. T.-L. 24, 4, 1, *puerum uixdum libertatem, nedum dominationem modice laturum* ; ou encore dans des phrases dont le sens, sinon la forme, était négatif, e. g. Cic., Fam. 7, 28, 1, *erat enim multo domicilium huius urbis aptius humanitati tuae quam tota Peloponnesus, nedum Patrae* (entendez « le Péloponèse ne te convenait pas, à plus forte raison, Patras »). Par là s'explique qu'à l'époque impériale *nēdum*, dont les éléments n'étaient plus séparés dans l'esprit du sujet parlant, ait perdu son caractère négatif pour devenir une particule de renforcement affirmative ; e. g. T.-L. 7, 40, 3, *Quintius quem armorum etiam pro patria satietas teneret, nedum aduersus patriam*, où *nēdum* renchérit non plus sur *nōn*, mais sur *etiam*, et signifie « à plus forte raison ».

nefās : v. *fās*.

nefrēds : — *arietes dixerunt, quod dentibus frondere non possint. Alii dicunt nefrendes infantes esse nondum frendentes, i. e. frangentes. Lilius* (Trag. 38) : « *quem ego nefrendem alui, lacteam immulgens opem* ». *Sunt qui nefrendes testiculos dici putant, quos Lanuini appellant nebrundīnes, Graeci νεφρός, Praenestini nefrones*, P. F. 457, 9.

La glose confond deux mots distincts : 1° un adjectif *nefrēns* (*nefrēdis*) qui signifie « sans dents, qui ne peut mordre encore », cf. Varr., R. R. 2, 4, 17, *porci... amisso nomine lactantes dicuntur nefrendes, ab eo quod nondum fabam frondere possunt, i. e. frangere* ; et Gloss. Scal. V 605, 16, *nefrēditium, annuale tributum quod certo tempore rustici dominis uel discipuli doctoribus afferre solent, dumtaxat sit carneum, ut porcellus* ; 2° un substantif désignant, dans certains parlers latins, « les reins », cf. Fest. 342, 35, *rienes quos nunc uocamus, antiqui nefrundines appellabant, quia Graeci νεφρός eos uocant, dont l'f dénonce le caractère non romain*. C'est de la confusion de *nefrōnēs* et de *nefrēdis* que résulte la glose de Fulgence, Expos. Serm. Antiq., p. 559, 32, *coeperunt efferre porcum castratum quem nefrendem uocabant, i. e. quasi sine renibus*.

Au sens de « reins », cf. gr. νεφρός « rein » et v. h. a. *niuro*, v. isl. *nýra* (même sens). Ce mot indo-européen n'a qu'une petite extension ; lat. *rēnēs* n'a pas d'étymologie. La formation de *nebrundīnes* (*nefrun-*) rappelle celle de (*h*)*arundō* ; *nefrōnēs* en face de gr. νεφρός a le même élargissement que *colēō* en face de *colēs*.

nefrōnēs : v. *nefrēdis*.

neglēō : v. *lēō* et *nec-*, *neg-*.

negō, **-ās**, **-āui**, **-ātum**, **-āre** (avec un participe *negibundus* de forme analogique (d'après *queribundus*?) dans P. F. 162, 11, *negibundum antiqui pro negante dixerunt*) : 1° dire non, nier ; opposé à *aīō* ; par suite : refu-

ser, se refuser ; 2° nier l'existence de, ne pas reconnaître. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5876.

Dérivés et composés : *negātō* (Cic.), *-tor* (Tert., par opposition à *confessor, martyr*), *-trix*, *-tōrius* ; *negātius* (tardif) ; *negantia* f. (Cic., Top. 14, 5) ; *negātus*, *-ūs* (tardif).

negatinummius, « qui refuse de payer », Apul., Met. 10, 21, 2, en antithèse avec *poscinummius*, *negumō*, *-ās* ; dans P. F. 162, 5, *negumate in carmine Cn. Marci uatis significat negate*. Fait d'après *autumō* ; *negūō*, *-ās* (fréquentatif familier, Plt.).

abnegō (non attesté avant Vg.) : refuser, nier, dénier ; usité surtout dans la langue de l'Église pour traduire ἀρνείσθαι, ἀπαρνείσθαι « refuser de reconnaître, renoncer à » ; *abnegātio* (bas latin) : 1° dénégation ; 2° terme de grammaire traduisant ἀπόφασις « négation » ; *abnegātius*.

dēnegō : nier (sens rare) ; refuser ; dénier, M. L. 2554 ; *pernegō* : nier ou refuser jusqu'au bout ; *subnegō* (très rare : un exemple de Cic., Fam. 7, 19 init.) ; conservé en portugais, M. L. 8385) ; cf. aussi **renegō* : renier, M. L. 7207, fait comme *renuō* ; *innegātus* = ἀνεξάρητος (langue ecclésiastique).

Dérivé d'une forme *neg* de la négation *ne*. Cf. ce mot sous *ne*. On a de même *negōtium* et *neglēō*.

negōtium, **-ī** n. : *quod non sit otium*, P. F. 185, 5. Substantif tiré de phrases telles que *mihī neg* (ou *nec*) *ōtium* [est] ; cf. Plt., Poe. 858, *fecero | quamquam haud otiumst* : occupation, affaire ; par suite « difficulté, embarras », et aussi dans la langue parlée, comme le gr. πρῶμα « chose, affaire », cf. Plt., Mo. 458, *quid est negoti?*, qui prend en le renforçant un *quid* est précédent (cf. *facinus, rēs, causa*). S'emploie aussi par euphémisme pour désigner des choses ou des actes qu'on ne veut pas expressément nommer. Quelquefois, comme πρῶμα, s'applique à une personne (Cic., ad Quint. fr. 2, 11, 4). Ancien, usuel. M. L. 5881. Britt. *neges* (emprunt récent).

Dérivés : *negōtiōr*, *-āris* : faire des affaires, du commerce, trafiquer ; *negōtiātor*, M. L. 5880, *-trix*, *-tiā*, *-tōrius* ; *-tiuē* adv. = ἐμπορικῶς (Novell. Iustin.) ; *negōtiāns* m. : négociant ; *negōtiālis* (opposé à *iuridiciālis*, Cic., de inu. 1, 11, 14 ; = πρῶματικός, Quint. 3, 6, 58, rare et technique) ; *negōtiāsus* : qui a ou qui donne de l'occupation (= gr. ἄσολος) ; *negōtiāsiās* = πολυπραγμοσύνη, Gell. 11, 16, 3 ; *negōtiolum*. V. en dernier lieu Benveniste, Sur l'histoire du mot lat. *negōtium* (Ann. d. Sc. Norm. Super. di Pisa, XX, I-II, p. 1-7), qui y voit une traduction du gr. ἀσολία. Cf. m. h. a. *ūnmuoze* « manque de temps, occupation ».

V. *nec*.

negumō : v. *negō*.

nēmō, **-īnis** (σ dans Hor., S. 1, 1, 1 ; δ dans Mart. 4, 40 ; Juv. 2, 83 ; 7, 17 ; pas de pluriel ; le génitif et l'ablatif sont évités par la langue classique, qui leur substitue les cas correspondants de *nūllus* ; par contre, le datif est rare, mais classique, v. Neue-Wagener, *Formenl.*, 3^e éd., I 745, II 524 sqq. ; sur les raisons de cette répartition, v. Wackernagel, *Vorles.*, II 270 sqq. Certaines formes sont bannies de la poésie dactylique) : pas un homme, personne. L'étymologie **ne-hemō* était

connue des anciens, cf. Fest. 158, 14, *nemo compositum uidetur ex « ne » et « homo » ; quod confirmatur magis quia in persona semper ponitur, nec pluraliter formari solet, quia intellegitur pro nullo*. Comme *homō*, est encore, à l'époque archaïque, employé en parlant de femmes, Plt., Cas. 182, *uicinam neminem amo merito magis quam te*. Mais le rapport avec *homō* s'est effacé au point que *nēmō* est souvent renforcé par *homō* dans la langue familière (cf. le type *au jour d'aujourd'hui*) : Plt., Pe. 211, *nemo homo unquam arbitratu*. Peut être également accompagné d'un indéfini : *nēmō quisquam, nēmō ūnus*. Ancien, usuel ; mais tend à être remplacé par *nūllus*, parce qu'il n'était plus analysable en latin. Rare dans les langues romanes (roumain, dialectes italiens). M. L. 5886 ; remplacé par **necūnus*, **ne ips'ūnus*. V. *ne* et *homō*.

nempe : particule affirmative « certainement, sans doute, assurément ». Se place toujours en tête de la phrase, pour accompagner une affirmation, ou une interrogation dont la réponse est sûre. Comme *scilicet*, peut avoir une valeur ironique. Un doublet *nemut* est dans P. F. 159, 3, *nemut, nisi etiam, uel nempe*. Fréquent dans la langue parlée (Plt., comiques), où *nempe* est souvent réduit à *nemp'*. Attesté à toutes les époques. Non roman. Cf. *enim* (v. ce mot).

Pour le *-pe* final de *nem-pe*, *quip-pe*, cf. peut-être lit. *kaī-p*. Le *p* de osq. i-p « ibi » est ambigu ; s'il repose sur *k^w*, on pourrait songer à une origine dialectale ? V. Meillet, MSL 20, 91.

nemus, **-oris** n. : bois (sacré) ; en particulier « bois sacré de la Diane d'Aricie » ; de là *Nemorēnsis*, *rēx Nemorēnsis*. Attesté depuis Ennius. Terme surtout poétique et affectif ; cf. P. F. 159, 2, *memora significant situs amoenas*. Déjà rapproché de gr. νέμη par Varr., L. L. 5, 36, *haec etiam Graeci νέμη, nostri nemora* ; cf. Fest. 158, 2 sqq.

Dérivés et composés (tous poétiques ou de la prose impériale) : *memoralis* ; *memorōsus* (-a *Zacynthos*, Vg., Ae. 3, 270, traduisant l'homérique ὄλησσα Ζάκυνθος I, 9, 24) ; *memoreus* (Ennod.) ; *Nemestrinus deus* (Arn.) ; *memoricultrix* ; *memoriuagus*.

Le caractère religieux du mot a un parallèle en celtique : irl. *nemed* « sanctuaire » et gaul. *νεμηρον* (peut-être emprunté par le germanique : v. fris. *nemidas* « sacra siluārum »), *Nemeto-dūrum*, *Medio-nemetum* « sanctuaire du milieu » ; le sens initial doit être « clairière où se célèbre un culte ». En grec, la forme correspondante, νέμος, n'a dans les textes que le sens de « bois » ; car la seconde partie de la glose d'Hésychius : νέμος σπιδενδρος τόπος καὶ νομήν ξύων, καὶ τὸ γυναικείον αἰθίου (cf. κήπος : hortus muliebris), καὶ κήπος, καὶ τὸ τοῦ θεοθαλμοῦ κολών doit être altérée. On ne saurait déterminer s'il y a un rapport avec le sens, aussi religieux, de skr. *nāmāh* (thème en *-es*, comme *nemus* et νέμος) « inclination, hommage » = av. *namō*, en face de skr. *nāmāti*, av. *namaiti* « il se plie, il s'incline ». Cf. Benveniste, BSL 32, 79 sqq.

nemut : v. *nempe*.

nēnia (*nae-*), **-ae** f. : *est carmen quod in funere laudandi gratia cantatur ad tibiam*, P. F. 157, 5 ; chant funèbre, thrène et mélopée ; incantation ; chanson en-

fantine, et au pluriel « bagatelles, futilités » (cf. notre « chansons ! »). Mot rare, de couleur populaire. Au premier sens se rattache sans doute le nom propre *Nēnia*, déesse des lamentations funèbres, conservé dans P. F. 157, 5 : *Nēniae deae sacellum extra portam Viminalem fuerat dedicatum*. Employé plaisamment par Plaute au sens de « fin » dans l'expression *facere naeniam* = *f. finem*. L'expression *soricina nenia* dans Plt., Ba. 889, est obscure.

Dérivés attestés dans les gloses : *nēnior* « uāna loquor » ; *nēniōsus* (nī-).

Peut-être forme à redoublement ; en tout cas, mot expressif. Un emprunt n'est pas exclu. Cicéron le dérive de *νηνία* (Leg. 2, 24, 62), non attesté ; mais le grec a *νηνίατρον* « sorte de chant phrygien » IV. En dernier lieu l'article de John L. Heller : *Nēnia* « *νηνιον* », dans *Trans. of Amer. Philol. Ass.*, LXXIV, 1943, p. 215-268.

neō, **nēs**, **nēni**, **nētum**, **nēro** : filer ; par extension, « tisser, entrelacer ». Attesté depuis Plaute (Mer. 519). N'a pas survécu dans les langues romanes, sans doute en raison de son caractère monosyllabique ; a été remplacé par le dénominatif de *filum*, *filāre*.

Dérivés et composés : *nēmen*, *-inis* n. : fil, trame (très rare ; un exemple dans une inscription et sans doute fait d'après *stāmen* ; Tertullien, Marcién, le Digeste emploient la forme grecque νήμα ou sa transcription ; conservée en espagnol, cf. M. L. 5884) ; *nētus*, *-ūs* m. (Mart. Cap.) ; *perneō* : tisser jusqu'au bout (poétique ; Mart., Sid.) ; *reneō* (id.).

Cf. irl. *sní* « filer », etc. (v. les formes chez H. Pederesen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 663) ; gall. *nyddu* « filer », gr. ἰνώντρα (participle accusatif, Hes.), νῆν (pour **sn-* initial, cf. hom. ἔωνηρος) et νήθα, lette *snāju*, *snāt* « tordre de façon lâche, filer » ; skr. *snāyati* « il vêt » n'est pas attesté dans les textes. En germanique, le sens est différent : v. h. a. *nāan* « coudre », got. *neþla* « aiguille ». Les formes nominales sont nombreuses et claires : irl. *snáthe* « fil », v. h. a. *snuor* « cordon » et got. *snorjo* « corbeille », skr. *snāyu* et *snāyuh* « lien, tendon ». Le latin a remplacé ce groupe nominal par *filum* (v. ce mot), ce qui a finalement entraîné la disparition de *neō*.

A côté de **snē-/snō-*, il existe des formes de type **sneu-*, **senu-*, dans skr. *snāva* « lien, tendon, cordon », av. *snōvarə* (même sens), tokh. B *šnāura* « nerfs », gr. *νεῦρον* « fibre, corde, nerf », *νεῦρά* « corde d'arc », v. h. a. *senawa* « tendon » et v. isl. *snúða* « tordre, tortiller », v. sl. *snujō*, *snooati* « ourdir », lette *snaujis* « lacet, lacs ». — V. *neruus*.

nepa, **-ae** (*nepās*, *-ae*, Col.) m. : scorpion, animal et constellation. Mot africain d'après Festus, cf. P. F. 163, 12.

nepota, **-ae** f. : cataire, herbe aux chats (Cels., Plin.) ; synonyme de *menta montāna*, καλαμύθη δριεψή (Ps.-Diosc., Vind. 3, 35, p. 47, 17). Il est à noter qu'une ville d'Etrurie porte exactement le même nom. M. L. 5889. Germanique : ags. *nepte*, *nefte*.

nepōs, **-ōis** m. (commun à l'époque archaïque ; cf. Ennius, A. 55, *Ilia dia nepos*, sans doute d'après *sacerdōs, custōs*) ; **neptis**, **-is** f. (doublets vulgaires et tardifs *lepos, leptis*) : petit-fils, petite-fille ; et « neveu, nièce ». Désigne, d'une manière plus générale, le « descendant »

(surtout au pluriel : *magnanimos Remi nepotes*, Cat. 58, 5) ; en arboriculture, le « rejeton » (Col.). A aussi le sens péjoratif de « dissipateur d'héritage, prodigue, débauché » (cf. Cic., Cat. 2, 4, 7) ; d'où sont issus, à l'époque impériale, *nepōtor*, *-āris* « faire le prodigue » ; *nepōtālis*, *nepōtātus*, *-ūs*, *-tiō* ; *nepōtūnus* (?) ; M. Niedermann compare notre « fils à papa ». Toutefois, ce glissement de sens, admis par les anciens (P. F. 163, 6), repose peut-être sur une étymologie populaire. Peut-être y a-t-il eu deux mots différents à l'origine : le texte de Festus, malheureusement lacunaire, semble indiquer la provenance étrusque de *nepōs* « débauché » ; cf. F. 162, 18 sqq.

Diminutifs : *nepōtulus* (Plt.), *-a* ; *nepōtēllus* ; *nepōtilla* ; *nepticula* ; *neptilla*. Conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 5890, *nepes* ; 5893 a, *neptis* (rare, remplacé comme *nurus*, *socrus* par des formations féminines en *-a* : *nepta*, *neptōta* ; *neptia* ; *neptōtia*, *neptōicia*, CIL V 4616, cf. M. L. 5894-5893). Composés : *abnepōs*, *abnepit* « arrière-petit-fils, petite-fille » ; *pronepōs* (d'après *proavos*, *comis*, inversement, *ab-avos* d'après *ab-ne-pes*?) ; *proneptis* ; *trinepōs* comme *tritaavus*.

Terme indo-européen désignant la parenté indirecte : descendant autre que le fils, donc petit-fils ou neveu (ou même descendant d'une sœur) : skr. *nāpāt* (acc. *nā-pātām*), v. perse *napā*, av. *napā* (acc. *napātām*), gâth. *našū* (au locatif pluriel) avec un féminin skr. *naptih*, av. *napti-* ; v. lit. *neptioūs*, *neptis*, avec un féminin *neptē*. — En germanique occidental, v. angl. *nefa* et v. h. a. *nevo* « neveu » et v. h. a. *nift*, *niftila* « nièce ». L'irlandais a *nia* (gén. *niath*) « fils de la sœur » et *necht* (cf. gall. *nith*) est glosé par lat. *neptis*. — Il y a un dérivé en **-iyo-* dans gr. *ἀνεψιός* « fils de la sœur » et v. sl. *netij* « neveu » (s. *netjāk* « fils de la sœur »), av. *naptiya-* « descendant », *nava-naptiya* « neuvième génération », alb. *mbesë* « nièce » (peut-être emprunté à un lat. **neptōtia*?). — Lat. *pronepōs* est à rapprocher de skr. *pranaptar-* « arrière-petit-fils ». Emprunts étrusques *nefts* « nepōs », *prumtis* « pronepōs ».

Neptūnus, *-i* m. : Neptune ; dieu marin. Usité de tout temps ; conservé partiellement dans les langues romanes, avec un sens dérivé (fr. *lutin*) ; M. L. 5894. De là : *neptūnius*, *-a*, *-um* ; *neptūnia* f. : nom d'une plante « mentha puleium » (Ps.-Apl., Herb. 57) ; *Neptūnicola* (Sil.) ; *Neptūnālis*, *-lia*, *-icia*.

Le rapport avec av. *napti-* « humide » est vague. Bien que la dérivation de *Neptūnus* ne s'explique pas par là, on ne peut s'empêcher de penser à l'importante figure religieuse indo-iranienne de véd. *apām nāpāt*, av. *apām napā* « descendant des eaux » ; cf. *fortūna* à côté de *fortuitus*, en face de *fors* ; le mot relèverait du vocabulaire religieux commun à l'indo-iranien et à l'italo-celtique. D'autre part, *Neptūnus* serait formé comme *tribūnus* et *dominus* s'il avait existé un **neptu-* « substance humide ». Emprunt étrusque *Neptuns*? V. en dernier lieu Brandenstein, Frühgesch. u. Sprachwissens., 1948, p. 151.

nepus (*ū*?) : *non purus*, P. F. 163, 15. Si la glose est exacte, *nepus* pourrait être un ancien terme de rituel, issu de **ne* + *pūt-s*, cf. skr. *pūtāh*, d'une racine **pewo-/pū-*, qu'on a dans *pūrus*. Le second terme du composé n'aurait pas de voyelle thématique, ce qui

représente l'état ancien ; cf. *compos* en face de *potē*, etc. V. ne.

***nequālia** (*ē*?) : *dēvīmenta*, F. 160, 2. Sans autre exemple. V. *nez*. Sans rapport avec *nequam*.

nēquam : mot invariable composé de la négation *ne-* et de la particule indéfinie *quam*, cf. *per-quam*, *quoniam*, l'indéfini pouvant s'employer ainsi avec *nēquam*, cf. *neuter*, etc., *nēquāquam*, *nēquiam*. S'est en male *esse*, avec le sens de *nihilū esse* « ne rien valoir » (cf. Plt., A. 178, *quasi piscis itidem amator lenae*, *nequam nisi recens*. Est devenu une épithète opposée à *frūgi bonae* : Plt., Ps. 468, *cupis me esse nequam* ; *tanquam frugi bonae* ; mais l'emploi adverbial a subsisté chez Plaute dans des locutions comme *nēquam facere*, *Plaut. Poë. 159, nēquam habere*, Tru. 161, expressions dans lesquelles Cicéron substitue à *nēquam* son dérivé *nequit*, cf. Tu. 3, 17, 36, *turpiter et nequit facere*. Comme *frūgi*, *nēquam* a été muni d'un comparatif et d'un superlatif *nēquior*, *nēquissimus*. Il en a été dérivé un adjectif *nēquiter* et un substantif *nēquitia* (*-tiēs*).

Sur *nēquior*, *nēquissimus*, la langue populaire a rebâti un positif *nēquus* attesté dans les gloses (cf. aussi *nequo* : ἀπό μηδένος) que confirment les représentants romans du mot, M. L. 5895. Cf. encore *nēquula*, *dēmitium est a nequam*, CGL V 524, 14 ; 573, 22, formation populaire en *-a*.

neque : v. *ne*.

nequeō : v. *queō*.

nēquāquam : d'aucune manière, nullement. Négation renforcée (cf. gr. οὐδένως), à valeur affective, assez rare, mais attestée à toutes les époques.

nēquīquam : adverbe avec le sens de *frustrā* « en vain », composé de *nē* et de l'ancien ablatif en *-i* du neutre de *quisquam*. N'a pas proprement de valeur négative ; mais un souvenir de son origine persiste dans le fait qu'il n'est jamais employé avec une négation. Rare dans la bonne prose (deux exemples de César, contre dix de *frustrā*), évité également par les juristes. Comme *nēquāquam*, a disparu assez tôt de la prose impériale et n'a pas subsisté dans les langues romanes.

Nerō, *-ōnis* m. ; **Neriō**, *-ōnis* f. : mots sabinns, conservés à Rome en tant que noms propres, le premier comme cognomen dans la gens *Claudia*, le second comme nom d'une vieille divinité guerrière, qui était la femme de Mars ; cf. Plt., Tru. 545 ; Gell. 13, 23. *Nerō* est le synonyme de *fortis* (cf. Suët., Tib. 1, 2 et CGL II 133, 43, *Nero* : ἀνδρείος ; IV 124, 22 ; V 468, 2, *neriosus* : *resistens, fortis*) ; *neriō*, de *fortitūdō*. Lydus, Mens. 4, 42, cite, en outre, une forme *verpūn*, féminin d'un adjectif avec le sens de *ἀνδρῆς*. La flexion alternante *Neriō* *-ēnis* (cf. *Aniō*, *-ēnis*) a été altérée de diverses façons pour en faire disparaître le caractère anomal. *Nerō* est une formation en *-ō(n)* du type *capitō*, etc., indiquant la qualité portée à un haut degré.

Dérivés : *Nerōnius* (*-neus*), *-niānus*, *-nēnsis*.

L'indo-européen avait, pour désigner l'homme mâle, le guerrier, deux mots, l'un qui le désignait purement et simplement, **wērō-* (v. lat. *uir*), l'autre qui le dési-

nespula : v. *mespilum*.

nēue, **neu** : négation composée « et ne pas ». Généralement employée après un *ut* ou un *nē* précédent, dans des propositions prohibitives au subjonctif ou à l'impératif. De *nē + ue* ; cf. *siue*, *seu*. On trouve aussi dans l'ancienne langue *nīue*, de même que l'osque et l'ombrien ont *nei-p* « néue ».

neuter, **-tra**, **-trum** : aucun des deux, ni l'un ni l'autre ; οὐδέτερος. Dans la langue de la grammaire, « neutre », *neutra nōmina*, traduction du gr. οὐδέτερος ; de là, à l'époque impériale, *neutrālis*, *neutrālīter*, termes savants passés en celtique : irl. *neutur*, britt. *neodr*. Ancien, usuel ; mais manque dans les auteurs vulgaires de basse époque, qui lui substituent *nūllus*. Non roman. De *ne + uter* ; encore trisyllabique dans Plaute. Un doublet *neuter* est également attesté ; cf. *neque unus*, dans M. L. 5896.

Composé : *neutrubi* (rare) : ni dans un endroit, ni dans l'autre. Pour l'union de *ne* avec un indéfini, cf. *nequis*, *neutiquam*.

L'*e* subsiste dans *neuter*, *neutiquam*, à la différence de *nūllus*, etc., parce que, devant l'*u* de *uter*, *uti-*, il a dû persister pendant un temps une trace du *qu-* de *quis* etc. ; v. sous *uter*, *ut*, etc. L'*h* de *hemō* n'a pas eu la même action dans *nēmō*. L'indéfini peut s'employer avec négation, comme on a en slave *ni-kūto* « personne », *ni-čī* « rien », etc.

ne-utiquam : nullement (cf. *nēquāquam*). Surtout archaïque. N'est plus attesté après Tite-Live. — V. *neuter*.

nex, **nevis** f. : mort (donnée, violente, cf. Cic., Mil. 4, 10), meurtre ; par opposition à *mors* ; le sens de « mort naturelle » n'apparaît qu'à l'époque impériale. Mot racine désignant une activité (par opposition à *mors*, qui désigne plutôt un état) ; de là le genre animé et féminin (comme *lux*, *prez*, etc.). D'après Festus, *nez* désignerait spécialement la mort donnée sans blessure (pour différencier le mot de *caedēs*) : *neci datus proprie dicitur qui sine vulnere interfectus est, ut ueneno aut fame*, F. 158, 17 ; *occisum a necato distingui quidam, quod alterum a caedendo aique ictu fieri dicunt, alterum sine ictu*, F. 190, 5. Cette restriction de sens n'apparaît pas dans les textes ; cf., par exemple, Enn. ap. Cic., de Or. 3, 58, 218, *mater terribilem minatur uitae cruciatum et necem*, etc. Mais on rapprochera le sens roman « noyer » de *necāre*. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens ; cf. M. L. 5901.

Dérivés et composés : *necō*, *-ās*, *necāū*, *necātum* (et *necū*, sans doute d'après *necus*, cf. *ēnecus*, formé directement sur la racine **nek-* ; *ēnecium*, Gloss.) : tuer, mettre à mort. Ancien, usuel. Panroman ; le verbe s'y est spécialisé dans le sens de « faire périr par l'eau, noyer », cf. M. L. 5869 ; B. W. s. u. ; sens vers lequel achèvement des emplois comme *ore necaturas accipiemus aquas*, Ov., Tr. I 2, 36 ; *salsi imbres necant frumenta*, Plin. 31, 52 ; *aquae flammās necant*, id. 31, 2. L'évolution est achevée dans Sulp. Sev., Hist. 1, *deducti ad torrentem necati sunt*. Cf. Bonnet, Le lat. de Grég. de Tours, p. 286. Tardifs : *necātor*,

qui évoquant sa qualité, **ner-*. Le latin de Rome a gardé ce *uir*, d'où il a tiré *uirū*, alors que le celtique a irl. *ner*, gall. *nerth* « force », suivant la valeur ancienne de **ner-*, cf. gr. *ἡνσπέη* ; skr. *sūndrah* signifie « généreux » et *sūntā* « générosité ». *Neriō* conserve le souvenir de cette valeur indo-européenne. Le mot **ner-* a survécu en osco-ombrien : osq. *niir* « *uir*, princeps » (avec génitif pluriel *nerum*), omb. *nerf* (accusatif pluriel) « principes, optimatēs », à côté de *uiro* « *uirōs* » ; la différence de sens entre omb. *nerf* « principes » et *uiro* « *uirōs* » illustre la valeur ancienne des deux mots ; le représentant de *ner-* a disparu en latin parce qu'il ne servait qu'à exprimer une qualité, ce que souligne l'emploi de la dérivation dans *Nerō* et *Neriō*. Le mot **ner-* est bien conservé dans véd. *nar-* (souvent appliqué aux dieux) : accusatif *nāram*, instrumental pluriel *nābhīh*, etc. ; av. *nar-* (souvent opposé à « femme ») ; et, avec hypothèse nouvellement développée, dans gr. *ἀνῆρ*, *ἀνδρῆς* et arm. *ayr*, *ain* (de **anre/ōs*).

L'osco-ombrien **nertrō-* « sinistère » est généralement rattaché au gr. *νσπερος* « inférieur », mais peut s'expliquer, comme un euphémisme, par la racine **ner-* et désigner « la main forte » ; cf. *ἀνσπερος*.

neruus, *-i* m. : 1° tendon, ligament, nerf ; au pluriel *nerui* « muscles, nerfs » : *nerui quos τένοντας Graeci appellant*, Cels. 8, 1 ; et aussi « membrum virile », d'où « force, virilité » ; 2° tout objet fait de tendons : corde d'arc, d'instrument de musique ; instrument de supplice servant à entraver les criminels (d'abord fait de cordes, puis de chaînes de fer) : *neruum appellamus etiam ferreum vinculum quo pedes uel etiam ceruicis impediuntur*, P. F. 161, 12. Tous ces sens se retrouvent dans gr. *νεῦρον* et ont pu lui être empruntés, au moins partiellement. Ancien (Loi des XII Tab.), usuel. M. L. 5898.

Dérivés et composés : *neruia*, *-ōrum* n. (sur l'origine, v. Niedermann, N. Jahrb. f. kl. Alt. 29, 235) et *neruiae* f. : cordes d'un instrument de musique ; nerfs = gr. *νεῦρον* et *νεῦρα* (Sept.) ; cf. M. L. 5897, *neruium*. Les formes romanes se partagent entre *neruus* et *neruius*, v. B. W. *nerf* ; *neruulus*, *-i* m. ; *nerualis* (n. *herba*, Scrib. Larg., « plantain », cf. τὸ μόνοννεῦρον, τὸ νευροειδές, Diosc. 4, 16) ; *neruicus* (Vitr.) ; *neruiceus* (Vulg.) ; *neruinus* (Vég.) ; *neruōsus* (seul classique et usité) : tendineux, plein de nerfs ; et vigoureux, musclé ; d'où *neruōsē* ; *neruōsitas* ; *neruōsus* (Gloss.), contamination de *neruicus* et *neruōsus* ; *eneruus* (*-uus*) et *eneruō*, *-ās* avec ses dérivés ; *inneruus* (= *ἀνευρος*) ; *subneruō* (tardif) : couper les jarrets, trad. de *νευροκοπέω*. Cf. aussi sans doute *Nerua*, prénom de type populaire (= gr. *νεῦρα*) ; *Nerualia* (fabula), titre d'une comédie perdue de Plaute. Le sens et l'aspect général du mot indiquent un rapprochement avec gr. *νεῦρον*, *νεῦρα* et avec av. *snāvarā* (v. sous *neō*) ; le sens explique que le genre « animé » ait été admis. La forme gr. *νεῦρο-* est ce que l'on attend ; mais, si un *ω* consonne a été rétabli par quelque analogie, en partie parce que le radical est *snē-*, avec *ē*, il a pu y avoir un **snēwro-* qui, dans la langue populaire, aura été inversé en **nerwo-* ; cf. *aluus* en face de *αἰῶλος*, *paruus* en face de *paucus* et celt. **arwo-* en face de lat. *laurus*. Ces inversions semblent être le fait du vocabulaire « populaire ».

-trix. Sur *neccātiō* et *ēnec(ā)tiō*, v. Isid., Or. 5, 26, 17. *ēnecō* (-*nicō*) : M. L. 2873 (sur *ēnecō* « noyer », v. Thes. V 2, 563, 12 sqq.); *internecō* : tuer jusqu'au dernier (conservé dans les dialectes italiens, M. L. 4493) : *internecatis hostibus* (Plt.); pour le préfixe, cf. *interreō*, *interficiō*; *internecida* (Isid.); de là *interneciō* f. (-*cium* n.) : massacre; puis, avec idée de réciprocité développée par *inter*, « massacre mutuel »; *interniciēs* (-*ne*); *interneciūsus*; *pernecō* (S^t Aug.); *perniciēs*, -*ei* f. : meurtre, massacre, et simplement « perte, ruine ». De *perniciēs* : *perniciōsus* (classique); *perniciālis*, *perniciābilis* (rares et non classiques, cf. *exitiābilis*).

dēnicālis, adjectif usité seulement au pluriel *dēnicālēs* f. (scil. *feriae*) ou *dēnicālia* : Cic., Leg. 2, 55, ... *denicales, quae a nece appellatae sunt, quia residentur mortuis*, et P. F. 61, 23, *denicales feriae colebantur, cum hominis mortui causa familia purgatur. Graeci enim véxov mortuum dicunt*. Formation obscure : dérivé de *dē nece*? Cf. *parentālis*, *lustrālis*.

noceō, -ēs, -uī, -itum, -ēre (une forme en -s-, *noxit* chez les archaïques, cf. Lex XII Tab. 12 2 a; *ne boa noxit*, Lucil.) : causatif en -eye/o- avec vocalisme o de la racine **nek-* dont le sens était d'abord « causer la mort de, préparer la mort à » (de là la construction avec le datif), cf. encore Cic., Caec. 21, 60, *arma alia ad legendum, alia ad nocendum*; Luc. 8, 305, *uolnera parua nocent* (« causent la mort »), et s'est affaibli au point de ne plus être dans la langue courante que « nuire [à] », le sens de « tuer » ayant été réservé entre autres au dénomiatif de *nez*, *necare*. Ancien, usuel et classique dans ce sens. Panroman, sauf roumain. M. L. 5938 et B. W. s. u. De *nocēns* « qui nuit à, coupable » : *innocēns* « incapable de nuire, innocent » et *nocentia* (Tert.), reformé sans doute sur *innocentia*, qui est classique; *nocuus*, *innocuus*, qui se substitue dans la poésie dactylique à l'amétrique *innocēns* et pénètre dans la prose impériale. M. L. 444; celtique : irl. *ennac*; *nocūuus* (depuis Phédre).

Tardifs : *nocibilis*, -*hilitās*; *nocumentum* = βλάθη; *renocō* = ἀνατινκω (Didasc. Apost.).

noxa : faute, dommage causé; cf. la formule du férial dans T.-L. 9, 10, 9, *ob eam rem noxam nocuerunt*; et Dig. 50, 16, 238, § 3, *noxae appellatio omne delictum continetur*. Puis, à l'époque impériale, le sens de « faute » ayant été réservé à *noxia*, *noxa* a désigné le « coupable », et aussi le « châtimement » : cf. Just., Inst. 4, 8, 1, *noxa est corpus quod nocuit, i. e. seruus; noxia ipsum maleficium, ueluti furtum, damnum, rapina, iniuria*, et Fest. 180, 25, *noxia, ut Ser. Sulpicius Rufus ait, damnum significat in XII. Apud poetas autem et oratores ponitur pro culpa; at noxa peccatum, aut pro peccato poenam*.

De *noxa* dérivent *noxius* (pour la formation, cf. *anzius*) « qui fait le mal, coupable », d'où *noxia* f. (scil. *causa*), qui s'est confondu avec *noxa*; *noxia* avec le sens de « dommage » est déjà dans la loi des XII Tables, 12, 2 a : *si seruus furtum facit noxiāme noxiū*, cf. Fest. 180, 25; Pline et Térence emploient *noxia*, non *noxa*; *noxālis*, -*e* (terme de droit : n. actiō); *noxitiō* (Acc.). De *noxius* : *noxiālis* (Prud.), *noxietās* (Tert.); *noxiōsus*;

innoxius (cf. aussi *innox*, Isid., Or. 10, 125, et Isid. refait sur *noxa*) : qui ne fait pas de mal, innocent; qui n'éprouve pas de mal; *innoxius ā* « à l'épreuve, à l'abri de », cf. Sall., Ca. 39, 2 et 40. Joint par Plaute à *innocēns*, Cap. 665.

Pour *obnoxius*, v. ce mot.

Le nom radical *nez* n'a pas de correspondant sûr hors du latin; gr. *véxēs* « mortel » (Hés.) est surprenant; *véxap* « engourdissement léthargique » est dérivé de **nek-*, ainsi que *véxas* « monceau de cadavres » et *véxētō* « mort » (adjectif). *Per-niciēs*, *inter-niciēs* sont des dérivés de thèmes radicaux comme *prō-gen-iēs*, *spec-iēs*, etc. Le gr. *véxōs* « mort, cadavre » a un correspondant dans av. *nasuš* « cadavre »; cf. lat. *nequālia* (que, toutefois certains dérivent de *nequam*). Lat. *ē-nectus* est à rapprocher de skr. *naśtāh*, av. *naštō* « péri ». La racine ne fournissait pas de présent thématique; le présent indo-iranien est skr. *nācyati* = av. *nasyeiti* « il périt, il disparaît ». Skr. *nācyāti* « il fait périr » est formé comme lat. *noceō*; cf. v. perse *nāyaya-*. Le causatif *noceō*, substantif de type désidératif *noxa* et *nequālia* offrent un affaiblissement de sens qui ne s'observe ni en indo-iranien ni en grec; mais cf. l'tohk. B *naksentr* « il blâment ». — Si l'on peut admettre une forme **nek-* à côté de **nek'ū*, on rapproche irl. *éc* « mort », gall. *anghō* (même sens). Cf., enfin, v. isl. *Nehalennia* « déesse de la mort » et *Nagl-far* « [bateau] des morts ». Sur *obnoxius*, v. une réserve sous ce mot.

nī : v. ne, 5°.

***nibulus** : vautour (CGL V 570, 2, *nibuli id est auti*) Sans autre exemple, mais confirmé par le témoignage des langues romanes; cf. ital. *nibbio*, v. fr. *nieble*, etc. M. L. 5904. Comme l'a vu M. Niedermann, *Contributions à la crit. et à l'explic. des gloses lat.* (Neuchâtel 1905), p. 32, *nibulus*, dont existe un doublet *nibulo* glosé *miluus*, CGL V 468, 8, est une forme dissimilée de *miluus* (prononcé *milbus*); cf. *nefle* en face de *mapila* et *nappe* de *mappa*.

nictiō, -is, -ire : -it canis in odorandis ferarum uentis, leuiter ganniens... unde ipsa gannitio, F. 184, 3. Mot technique. Un exemple d'Ennius, A. 342. Les gloses ont *nicto* : *latro*; mais *nictō* est invraisemblable, tous les verbes indiquant un cri étant en -iō. Peut-être y a-t-il là confusion de *nictiō* et *nictō*.

nictō, -ās, -āre (*nictor*, -āris) : cligner des yeux; cf. gnoter. A pour synonyme rustique *cenno*; cf. CGL V 621, 39, *nicto est quod rustice dicitur cenno*. Fréquemment intensif d'un simple disparu, dont le substantif verbal *nictus* est encore attesté (Caecil., Labér.); cf. *conuictus* et *nītor*. D'après Festus, 182, 30, le verbe se serait employé à l'origine dans le sens de « s'appuyer » : *nictō et oculorum et aliorum membrorum nisu saepe aliquot conari, dictum est ab antiquis, ut Lucretius in lib. III (6, 836) : « hic ubi nezari (nizari codd. Lucr.) nequālia insistereque alis ». Caecilium in Hymnide (72) : « garris sine dentes iacent, sine nictentur perticis. » Nouus in Macco Copone (47) : « actutum scibis cum in neruo nictabere ». Vnde quidam nictationem, quidam nictum, Caecilium in Pugile (193) : « tum inter laudandum humilium timidum tremulis palpebris percutere nictu : hic gaudere et mirarier ». Ancien; non roman.*

Dérivé de *nictiō* (Plin.). Composé : *adnictō* (Nae-vius).

v. *conuictō*. Il est curieux que le slave ait un groupe **mignōti* « nictāre », avec m- initial (v. Trautmann, *Balt. sl. Wört.*, p. 174); aussi M. Benveniste, BSL 1937, 38, p. 280, dérive-t-il *nictō* de **mictō*, itératif issu d'une racine **meig-*.

nictus, ūs m. : v. le précédent.

-**nido** : v. *renideō*.

nidor, -ōris m. : fumet, odeur qui s'échappe d'un objet qui cuit ou qui brûle, gaillon. Ancien (Plt.); technique. M. L. 5912.

Dérivés tardifs : *nidōrosus* (Tert.); *nidōrō* (Not. Tir.).

Cf. att. *κῆρα*, hom. *κῆρα* « odeur de graisse brûlée », v. isl. *hniss* n. « vapeur de la cuisson ». †

nidus, -i m. : nid, nichée. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5913.

Dérivés et composés : *nidulus*, diminutif de tendresse, d'où *nidulor*, -āris; *nidamentum* (d'un **nidō*, non attesté, remplacé par *nidulor* et *nidificō*); *nidificus*, -*ficium* (Apul., d'après *aedificium*), -*ficiō*, M. L. 5911 (mais le fr. *nicher* s'explique mieux par **nidī-cāre*). Cf. aussi M. L. 5910, *nidiculāre*; 5908, **nī-dāle*; 5909, **nīdax* « niais ».

Mot indo-européen **nī-zdo-*, dont le premier terme est le préverbe *nī-* et le second une forme à vocalisme zéro de la famille de *sedeō*. Au sens de « nid », on a de même irl. *net* (irl. mod. *nead*), v. h. a. *nest*, et, avec des altérations sans doute voulues, lit. *līdas*, v. sl. *gnědo* (neutre); le sens général de « lieu où l'on s'établit » apparaît dans arm. *nist* et skr. *nīdāh*. En tant que préverbe, **nī*, indiquant mouvement de haut en bas, existe en indo-iranien et en arménien; la racine **sed-* y était souvent jointe : skr. *nī-sīdati* « il s'assied », av. *nīshī-tāti*, v. perse *nīy-asādāyām* « j'ai établi », arm. *n-stim* « je m'assieds ». De **nī-* le slave et le germanique n'ont gardé que des dérivés : v. sl. *nici* « penché en avant », *nīzi* « en bas », v. h. a. *nidar* « vers le bas ». †

niger (-*grus*, Orib. 495, 22), -**gra**, -**grum** : noir. S'oppose à *albus*, *candidus*. Au sens moral « funèbre, qui évoque une idée de mort ou de malheur »; s'emploie en parlant du caractère, comme le gr. *μέλας*; cf. Cic., Caec. 27; Hor., S. 1, 4, 85 (par opposition à *candidus*). Sur la nuance de sens qui le sépare de *āter*, v. ce mot. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5917.

Dérivés et composés : *nigror* m. (poétique); *nigrēdō* f. (postclassique); *nigritia* (-*tiēs*) f. (Plin., Cels.), M. L. 5921; *nigritūdō* (Plin.); *nigraster* (Firm.); *nigellus*, d'où *nigella* « nielle, nigelle » (Gloss.), M. L. 5915 et 5916; *Nigella*; *nigridius* (Not. Tir.); *nigricolor* (= μέλαςχρως), et les composés tardifs et artificiels *nigri-formis*, *nigro-gemmeus*, -*rubēns*; les surnoms *Nigrinus*, *Nigrina*; *nigrō*, -*ās* : noircir (transitif et absolu); *nigrō*; *nigrēscō*, -*is*, M. L. 5919; *nigricō*, M. L. 5920; *nigricō*, -*ās*; *nigrē-faciō*, -*fiō* (tardifs); *dē-nigrō*, -*ās* (intensif; cf. gr. ἀπομελαίνω; sens propre et figuré : d. honorem famamque, Firmicus, Math. 5, 10 In); *dēnigrēscō* et *innigrō*, *innigrēscō* (tardifs); *internigrāns* (Stace); *per-*, *sub-niger*.

Étymologie inconnue. Du reste, il n'y a pas d'adjectif indo-européen commun attesté pour « noir ».

nihil (*nīl*), **nihilum** : v. *hilum*. M. L. 5922 a.

nimbus, -i m. : nuage chargé de pluie; pluie; puis « nuage, nuée » en général, et spécialement « nuage doré qui enveloppe les dieux, nimbe, auréole » : *proprie nimbus est qui deorum uel imperantium capita quasi clara nebula ambire fingitur*, Serv., Ae. 3, 585. Au sens figuré « pluie » (de traits, tombant dru comme la pluie, puis s'est dit de toute espèce d'objets), n. *tēlorum*, *peditum*, etc. Ancien, surtout poétique. Conservé en italien. M. L. 5924. Irl. *nimb*.

Dérivés et composés : *nimbōsus*; *nimbātus* (Plt.); *nimbifer*, -*uomus*.

V. *nebula* et *nūbēs*.

nīmrum : v. *nī* et *mirus*.

nimis adv. : très, trop. D'abord employé avec la valeur d'un superlatif, sens encore usuel chez les auteurs archaïques et dans la langue familière; cf. Plt., Mo. 511, *nimis quam formido*; Enn. ap. Cic., Fin. 2, 13, 41, *nimium boni est cui nil est [in diem] mali*, où *nimium boni* traduit *κείνος ὀδύωτατος* d'Eurip., Hec. 2; *hominem nimium lepidum et nimia pulchritudine*, Plt., Mi. 998; de même, *nimiō* devant un comparatif a encore le sens de *multō* comme *nimis*, *nimium* (ce dernier rare à l'époque classique) = *multum* dans *nimis quam, nimium quantum*. *Nimis* s'est ensuite spécialisé dans le sens de « trop » (comme gr. *ἄγαν*, *λαβν*), qui est le plus fréquent, souvent avec une négation *nōn*, *haud nimis*. Ancien, usuel; toutefois, à basse époque, dans la langue populaire, repaît le sens de « beaucoup, très »; cf., par exemple, Vulg., Ezech. 37, 10, *exercitius nimis grandis ualde* (= πολλή σφοδρα). Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 5925, mais a subi la concurrence d'une forme nouvelle **troppus*. M. L. 8938; B. W. sous *trop*. Composé : *praenimis* (Gell.).

Dérivés : *nimius*; d'où *nimium* n. : excès (opposé à *parum*); *nimietās* (époque impériale), cf. *satiētās*; adv. *nimie* (tardif); *nimiopere* (Cic.), cf. *magnopere*; *praenimis*, -*mium* (Gell., Charis.).

L'hypothèse d'un **ne-mis* > *nimis*, avec le sens de « pas plus petit »; cf. le groupe de *minus* (osq. *mins*), est aventureuse. On n'en a, du reste, pas de meilleure.

ninguis; **ninguit** : v. *niz*.

ningulus : « nullus », dans Fest. 184, 17, qui cite des exemples d'Ennius (A. 130) et du devin Marcius (2). Formation analogique d'après *singulus*; non attestée en dehors de ces deux exemples.

***ninnium**? : mot de forme et de sens incertains (les manuscrits palatins ont *nimum*) qu'on lit dans l'Am-brosianus de Plaute, Poe. 371. Rappelle par l'aspect certains mots enfantins du type grec *πύπτιον* « poupe », etc., dont le sens, du reste, ne convient pas au passage de Plaute. V. Walde-Hofmann, *Lat. Etym. Wört.*, s. u. †

nisi (*nisei*, SC Bac.; *nise*, Lex Rubria; *nesei* (?), Festus 164, 1) : particule de sens conditionnel composée de *nē* + *sī* abrégé par l'effet de la loi des mots jambiques, « non pas si; à moins que... ne; sauf le cas

où » ; et par suite « si... ne... pas », cf. gr. ἐν μή, ἐξ μή. *Ni-*, toujours scandé bref dans Plaute, cf. Lindsay, *Early lat. verse* 208, ne peut résulter d'un abrégement de *nī* malgré l'osque *neī suae* « nī si », à moins d'admettre un abrégement proclitique, comme dans *siquidem*. Dans l'usage familial, la valeur de *-si* dans *nisi* s'est oblitérée et *nisi* n'a plus qu'un sens restrictif et équivalait à « seulement, sauf, sinon » ; de là l'emploi de *nōn nisi* « non pas... si ce n'est » qu'on trouve accompagnant un ablatif absolu, de *nisi ut*, *nisi quod*, *nisi quia* ; ou de *nisi* après *nihil*, *nihil aliud*, *nōn aliter*, où il joue le rôle de *quam*, et même quelquefois sans qu'une négation soit précédemment exprimée, e. g. Sall., *Iug.* 75, 3. La condition s'est alors exprimée par un *sī* surajouté : *nisi sī* (fréquent dans Plaute, par exemple *Am.* 825, *Cap.* 530, *Cu.* 51, etc.). Le même fait s'est produit pour *quasi* renforcé en *quasi sī* et, en grec, pour ἐν μή et. Inversement, comme on l'a vu, *nī* a pris le sens de *nisi*. *Etsi*, *etiāmsī* sont, au contraire, restés inchangés. Ancien, usuel. Non roman.

nitēla (*nitella*), -**ae** f. : lérot ; écureuil ; mulot (Plin., *Mart.*). M. L. 5927.

Dérivé : *nitēdula* : même sens (Cic.). La forme *nitell(i)nus*, dans Pline 16, 177, doit sans doute se lire *nitellinus* « jaune d'œuf » (André).

Cf. *mustēla*. — *Nitēdula* rappelle pour la forme *ficēdula*.

nitēō, -**ēs**, -**ui**, -**ōre** : briller, être luisant, éclatant. Se dit souvent de l'éclat de la santé, de la propreté, de l'embonpoint, de l'aspect riant ou plaisant d'un corps ou d'un objet, maison, paysage, etc. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *niōr*, -*ōris* m. : brillant, éclat (sens physique et moral) ; conservé en campanien, M. L. 5930 ; *nitēla* (Apul., cf. *candēla*) ; *nitidus*, M. L. 5929 ; B. W. sous *net* ; *nitidūās* (Acc.) ; *nitidiusculus* (Plt.) ; *nitidulus* (Sulp. Sév.) ; *nitidō*, -*ās* (remplacé dans les langues romanes par **nitidiāre*, M. L. 5928), qui a déjà le sens de « nettoyer » dans Enn. ap. Non. 144, 12, *eunt ad fontem, nitidant corpora* ; *nitescō*, -*is* (déjà dans Enn.) ; *ēnitescō*, d'où *ēnitēō* ; *inter-*, *per-*, *prae-*, *re-nitēō* (tardif) ; *nitefaciō* (Gell.).

Irl. *niam* « éclat » ferait penser à une racine **nei-* « briller » qu'on retrouve peut-être dans *renidēō* (avec un morphème de présent *d* ou *dh*) ; *niteō* serait bâti sur un adjectif **nitōs*, comme *fateor* ; sur le groupe en celtique, cf. Vendryes, *Rev. celt.*, 46, 245-267. Hypothèse incertaine.

niōr (ancien *gnīōr* ; la gutturale initiale est conservée dans P. F. 85, 21, *gnīōr et gnīxus a gen[er]ibus prisci dixerunt*), -**eris**, **nīxus**, puis **nīsus**, **sum**, **nīi** : s'appuyer sur (sens physique et moral), se pencher avec effort, d'où « faire effort, s'efforcer (*nitībundus*, Gell.) », « être en travail » (d'une femme qui accouche). Le participe ancien est *nīxus*, la racine présentant, en effet, une gutturale **kneighw-* ; cf. *cōniūō* et *nictō*. Cette gutturale est conservée dans *nīxi dī* : *appellatur tria signa in Capitolio ante cellam Minervae genibus nixa, velut praesidentes parientium nixibus*, F. 182, 23, et Ov., M. 9, 294, *Magno Lucinam Nixosque patres clamore uocabant*. La forme récente *nīsus* est analogique de *ūōr/ūsus* ; elle

résulte de ce que le sentiment de l'existence de la gutturale ancienne a disparu.

Dérivés et composés : *nīxus*, -*ūs* m. : travail de l'accouchement, le sens de « appui, effort » s'exprime plutôt par *nīsus* ; *ēniōr*, *ēnīxus* : accoucher, enfanter ; *nīxuriō*, -*is*, glōsē φιλοσοφικός (Gl. Philox.) en dehors du sens plus large que lui donne Nigidius ap. Non. 144, 19, *-i qui niti uolt et in conatu saepius aliqua re perpellitur*. Ancien, usuel et classique. Non roman. Sur *nīxa* « coccyzela », v. Isid., *Or.* 17, 7, 10. *nīxor*, -*āris* (poétique, *Lucr.*, *Vg.*), intensif de *nītor* ; *ad-*, *cō-* (v. *cōnor*), *ē-*, *in-*, *ob-*, *re-* (langue impériale = *resistō*, *aduorsor*), *sub-nītor* ; *praenīsus* (Gl.).

niōrum, -**i** n. : nitre. Emprunt latinisé au gr. νιτρον, lui-même emprunté à l'égyptien. Dérivés latins : *nitrāria* f. ; *nitrātus*, *nitreus*, *nitrōsus*.

nīx (*niūis*, Orib.), **niūis** (i) f. : neige. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5936.

niūit (i) : ap. Pac., Paul. 4 (Non. 507, 29), *sagittia niūit, plumbo et saxis grandinat* « il neige ». Fréquentatif : *niūitor* : χιονίζωμαι (Gl.). Remplacé dans les langues romanes par **niūāre*, M. L. 5930 b, et **niūicāre* (-*gā-*), M. L. 5934 ; B. W. *neiger*.

Dérivés et composés : *niūālis* : de neige ; *niūārius*, usité surtout dans *niūārium cōlum*, *niūārius saccus* « filtre à neige » ; M. L. 5931, *niūāria* ; *niūātus* : -*a aqua* ; *niūeus*, cf. M. L. 8386, *subniūeus* ; *niūāsus* ; *neigeux*, M. L. 5935 ; *niūescō*, -*is* (tardif) : devenir blanc de neige ; *niūifer* (Salu., G. D. 6, 2).

À côté de *nīx*, *niūit* existent des formes à infixe nasal : *ninguit* (cf. ombr. *ninctu* « ninguitō »), *nīnīxi*, qui a supplanté *niūit* et a subsisté dans certains dialectes romans, M. L. 5926 ; *ninguis*, -*is* f. (*Lucil.*, *Lucr.*) ; *nīnguidus* ; *nīngor* (Apul.) : chute de neige.

Une trace du thème racine de *nīx*, nom d'action féminin, se retrouve dans l'accusatif *νίφα* chez Hésiode (à côté de hom. *νιφάς* « neige », *νιφάεις* « neigeux » ; le grec ayant pour la « neige » d'ordinaire *χιών* répondant à arm. *giwn*), cf. sans doute gall. *nyf* « neige » (v. J. Loth, *Mél. L.* Havet, p. 237), tandis qu'il y a un thème en -*o* masculin dans deux groupes voisins : got. *snaiws*, lit. *snīēgas*, v. pruss. *snaygis*, v. sl. *snēgŭ*.

Le type thématique de présent v. lat. *niūit* se retrouve exactement dans av. *snāēzaiti* « il neige » (mais le nom iranien de la « neige », av. *vafra-*, est isolé), gr. *νιφειν*, v. h. a. *snīwīti*, lit. orient. *snīēga* ; il représente sans doute un ancien athématique, car l'irlandais a le vocalisme radical zéro dans *snīgūd* « il neige » (et « il pleut »).

La forme à infixe nasal *ninguit* ne se retrouve que dans un groupe où, comme en latin, ce type s'est particulièrement développé, en baltique : lit. *snīēga* « il neige », inf. *snīēgti*. †

nīxa, -**ae** f. : *coccyzela quam Latini ob colorem prunum uocant, alii a multitudine inixi fructus nixam appellant*, Isid. 17, 7, 10. Sans doute corruption tardive et populaire de *myxa*, v. Sofer, p. 100. Passé en arabe marocain : *nīs* « abricot ». V. André, *Lex.*, s. u.

nō, **nāis**, **nāū**, **nāre** : nager, flotter (sens physique et moral). Attesté depuis Ennius. — *Nō*, en raison de son caractère monosyllabique, a tendu à être remplacé

par *nātāre* bâti sur un adjectif **nāto-s* (cf. *fateor*) et confondu avec les fréquentatifs par les Latins, d'où la définition : *natare* : *saepius nare, ut dicitare, factitare*, F. 168, 2. *Nātāre* apparaît dès Ennius et devient de plus en plus fréquent sous l'Empire. Lucrèce dit *nant oculi*, les écrivains qui le suivent *nant oculi* (e. g. *Ov.*, F. 6, 673 ; *Quint.* 4, 3, 76). *Nātāre* seul est représenté dans les langues romanes (avec une variante obscure **natāre*). M. L. 5846 ; B. W. *nager*.

De *nātāre* dérivent : *natātor* (M. L. 5847) ; -*tiō*, -*tilis*, -*ficius*, -*torius*, d'où *natātōrium* n. et *natātōria* f. « emplacement pour nager » ; *innātōria* « piscine » (Ital.) doit provenir d'une haplogie ; *natātūra* (Gloss.) ; *natātus*, -*ūs* (poétique, époque impériale) ; *natābulum* ; *natābilis* ; *natābundus*. De *nāre* il ne semble pas qu'il y ait de dérivés, en dehors d'un adjectif composé *innābilis*, é. l. dans *Ov.* M. 1, 16, de caractère officiel (= ἀνεύστοσ). Du reste, *innātābilis* était exclu de l'hexamètre dactylique.

Par contre, *nō* et *nātō* ont fourni, chacun, des composés à l'aide des préverbes ordinaires : *ad-*, *ē-*, *in-*, *re-*, *super-*, *trāns-* (*trā-nō*) ; *ab-*, *ad-*, *dē-* (*Hor.*, C. 3, 7, 28 = *κατανύχματ*), *ē-*, *in-* (M. L. 4443), *prae-*, *sub-*, *super-*, *super-ē-*, *trāns-* (*trā-nātō*) ; *inēnatābilis* (Tert.).

Le présent indo-européen, de type athématique, est conservé dans véd. *ndti* « il se baigne » ; à ce présent ont tendu à se substituer des dérivés divers : *snāyate* en sanskrit classique, av. *snayeite* « il se lave » (et un causatif *snādāyōn* « qu'ils lavent »), gr. *νίχω* (qui doit être un ancien **νίχω*) « je nage », tokh. *nāskem* « ils haignent » ; le latin a aussi un verbe de type dérivé [*nō*, *nās*. — Le sens du verbe latin est « nager » ; ce sens se retrouve dans irl. *snám* « fait de nager », gall. *nawf*, comme dans gr. *νίχω*. — On traduit ombr. *snāta*, *asnāta* par *umecta*, *nōn umecta*. — Au second terme d'un composé, le védique a *ghṛta-snd* « plongé dans le ghṛta ».

nōbilis : v. *nāscō*.

nōcō : v. *noz*.

noctua : v. *noz*.

nōdus, -**i** m. : nœud ; et toute saillie en forme de nœud : nœud d'un arbre, bourgeon, nodosité, renflement, chignon ; nœud formé par une articulation (*κνώδλος*) ; partie dure (d'un métal, d'une pierre, etc.) ; nœud qui retient chaque maille dans un filet ; par suite, point d'intersection du Zodiaque et de l'Équateur. S'emploie aussi au sens moral, soit dans le sens de « nœud(s), liens » (*n. amicitiae*, *reliigiōnis*), soit dans celui de « complication, difficulté qui arrête » : *incideramus in difficilem nodum*, *Cael.* ap. *Cic.*, *Fam.* 8, 11, 1. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5948.

Dérivés et composés : *nōdō*, -*ās*, M. L. 5942 ; *nōdōsus*, M. L. 5946 ; *nōdōsiūs* (S^t Aug.) ; *nōdābilis* et *inēnōdābilis* (déjà dans Acc.) ; *nōdāmen* (bas latin) ; *Nōdātus* (-*ūtus*?), nom d'une divinité rustique citée par S^t Aug., *Ciu.* D. 4, 8, *praefecerunt ergo... geniculis nodisque culmorum deum Nodotum (-dutum)* ; aussi *Nōdūtis*, *Nōduterēnsis*, *Arn.* 4, 7 ; *nōdulus*, M. L. 5947 ; cf. aussi M. L. 5943, *nōdēllus* (brét. arm. *nozelenn*?), emprunt savant ou récent), Gl. ; 5944, *nōdicāre*, et

482, **annōdicāre* ; 483, **annōdulāre* ; 5945, **nōdiculus*. *abnōdō* : enlever les nœuds des arbres (Col.) ; *ēnōdō* ; *ēnōdis*, -*e* ; *innōdō* (bas latin, M. L. 4445) ; *internōdium* ; *renōdō* (*Hor.*, *Epod.* 11, 28 = *ἀναδέω*) ; *renōdis* ; *obnōdō* (*Script. rust.*).

centenōdia (plante) « aux cent nœuds » (Marcel.). V. *nectō*.

***noegeum**, -**i** n. : *quidam amiculī genus praetextum purpura* ; *quidam candidum ac perlucidum... ut Lilius in Odysssia* (21) : *simul ac lacrimas de ore noegeo detersit* i. e. *candido*, F. 182, 18. Cf. *CGL* V 33, 27, *noegeum, nigrum pallium tenue*. Sans explication.

nola, -**ae** f. ? : clochette. *Avien.*, *Fab.* 7, 8, *iusserat (canem) in rabido gutture ferre nolam*. Leçon douteuse ; certains lisent *notam* ; toutefois, cf., pour la quantité, *Nōlānus* dans *Prud.*, *στέφ.* 11, 208, et, pour le sens, *campāna*.

nōla, -**ae** : épithète appliquée à Clodia, tirée de *nōlō* « je ne veux pas », équivalent avec *Nōla*, nom d'une ville de Campanie : *in triclinio Coam* (cf. *coeō*, *coitus*), *in cubiculo Nolam*, *Cael.* ap. *Quint.* 8, 6, 53.

nōlō : v. *uolō*.

nōmen, -**inis** n. : 1° nom donné à une personne ou à une chose : *n. proprium, commune* ; *n. Latinum* (dans *socii nominis Latini*, cf. en ombrien *Turskum*, *Naharkum* numem, *Iapuzkum* numem, *T. Eug.* 1 b, 17). Distingué de *uerbum* par les grammairiens (comme *ἄνομα* de *ἄνομα*) : *in nōmine* « au nom de », *nōmen Domini* périphrasede la langue de l'Église équivalant à *dominus* ; 2° renom ; 3° en droit « nom d'un accusé » : *nōmen deferre, accipere* ; « nom d'un débiteur », d'où « titre de créance » : *tituli debitorum nomina dicuntur praesertim in iis debitis, in quibus hominum nomina scripta sunt, quibus pecuniae accommodatae sunt*, *Asc.* ap. *Cic.*, *Verr.* 2, 1, 10, § 28. En tant que le nom s'oppose à la chose (cf. gr. *ἄνομα* et *ἔργον*), *nōmen* peut désigner « un vain nom », d'où *nōmine, sub nōmine* « sous le prétexte de ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5949.

Composés : *agnōmen*, *cognōmen*, *praenōmen* : les deux derniers sont seuls usités ; *agnōmen* semble une création des grammairiens faite en vue de distinguer (*agnōscere*) les surnoms individuels des surnoms communs à tous les descendants d'une gens ; cf. *Diom.*, *GLK* I 312, 3, *proprium nominum quattuor sunt species* : *praenomen, nomen, cognomen, agnomen* : *praenomen est quod nominibus gentilicis praepositum, ut Marcus, Puplius, nomen proprium est gentilicium, i. e., quod originem gentis uel familiae declarat, ut Porcius, Cornelius; cognomen est quod uniuscuiusque proprium est et nominibus gentilicis subiungitur, ut Cato, Scipio; agnomen uero est quod extrinsecus cognominibus adici solet, ex aliqua ratione uel uirtute quaesitum, ut Africanus, Numantinus, et similia*. Il n'y a pas dans *nōmen* de g initial étymologique ; *agnōmen*, *cognōmen*, et plus tard *agnōmentum*, *cognōmentum*, sont des formes analogiques faites sur le modèle *nōscō/agnōscō, cōgnōscō* (cf. *Isid.*, *Or.* 1, 6, 4, *cognōmentum uolo dictum eo quod nomini cognitionis causa superadicitur, siue quod cum nomine est*), dont *nōmen* était originairement indépendant (il est peu vraisemblable de supposer que *cognōmen* n'est pas appa-

renté à *nōmen* et doit être rattaché à *cognōscere*, représentant *co-gnōmen* « signe de reconnaissance », avec un *-gnōmen* équivalant à γνώμα. Mais, à l'époque historique, les Latins ne séparaient pas *nōscō* de *nōmen* (cf. P. F. 179, 13, *nomen dictum quasi nouimen, quod notitiam facit*), et Plaute emploie *ignōbilis* au sens de « homme sans nom » (et non « inconnu »), Amp. 440, *ubi ego Sosia nolim esse, tu esto sane Sosia; | nunc, quando sum, uapularis nisi hinc abis, ignobilis*. A basse époque, on trouve confondus *adnōminō* et *agnōminō* pour traduire ἐν- et πρὸς-ονομάζω. Il y a eu là une étymologie populaire toute naturelle.

Autres dérivés et composés : *nōminālis*; *nōminālia* n. pl. : « jour où l'enfant recevait son nom »; *nōmināliter*; *nōminōsus* = *glōriōsus* (Gl.); *nōminārīi* « qui savent lire les noms » (par opposition aux *syllabārīi*). *nōminō*, -ās : nommer (δνομάζω, δνομαίνω), Panroman, M. L. 5950, et ses dérivés *nōminātīm*, *nōminātiō*, -tor, -tōrius, -tus, -ūs; *nōminātīus* (terme de grammaire n. cāsus = ἡ δνομαστική πτώσις); *nōminiō*, -ās (Lucr., pour éviter le crétèque formé par les formes de *nōminō*); *innōminābilis* (Apul., Tert.); *nōmināsus* « célèbre » (Tert.), d'après δνομαστός; *innōminātus* (Don.) = δνομαστός; *nōminōsus* = *fāmōsus* (Gl.); *innōminis* (Ps.-Ap.).

nōmenclātor : esclave chargé d'appeler les noms des clients; *nōmenclātiō*, -clātūra. Cf. *calāre*; *adnōminātiō* : = *παρονομασία*; *agnōmentum* (Apul.) = *agnōmen*; *cognōnō*, *ἐπονομάζω*; *cognōmentum*, -minātiō, etc.; *cognōminis* : qui a le même nom (= δμόνομος), M. L. 2030 a.

dēnōminō (Rhet. Her.) : désigner par un nom, dénommer (= κατονομάζω); *dēnōminātiō* (= κατονομασία, παρονομία, παρονομασία); *dēnōminātīus* (terme de grammaire) : dérivé; *praenōminō* : donner un prénom, nommer en première ligne (bas latin).

prōnōmen : terme de grammaire « pronom », d'après gr. πρόνομος; *prōnōminālis*, -nātiuus; *prōnōminō*; *prōnōminātiō* : figure de rhétorique par laquelle on remplace un nom propre par une épithète, périphrase (traduction de gr. πρόνομασία).

supernōminō (= ἐπνομάζω) (Tert.). *ignōminia* : v. ce mot. — V. aussi *nūncupō*.

Le mot se retrouve exactement en indo-iranien (skr. *nāma* (inst. sing. *nāmnā* « par le nom », av. *nāma*; de même ombr. *nome*, abl. *nomne*. Même *ō* dans v. fris. *nōmia* « nommer » et sans doute aussi dans arm. *anun* (gén. *anuan*), avec prothèse. Formes à vocalisme *o* dans gr. *δνομα* (avec prothèse, d'où *δνομαίνω* « je nomme »), got. *namo* (pluriel *namna*; le mot est masculin en germanique occidental : v. h. a. *namo*, etc.). Le hittite a *lāman* (gén. *lāmaš*) « nom », avec une dissimilation. Formes à vocalisme zéro, irl. *ainm*, gall. *enw* et sl. **jmę* (v. sl. *imę*, v. tch. *jmę* (gén. *jmene*). L'e de v. pruss. *emmens*, etc., est surprenant.

nōn : ne... pas, non. Renforcement de la négation *nē* par l'addition du neutre de *ūnus*, ancien *oinos*, d'où **nē oinom*, encore reconnaissable dans les formes anciennes *noenum*, *noenu*; cf., entre autres, Non. 143, 31 sqq. La formation de *nōn* est exactement comparable à celle de *nūllum*, ancien **ne oinolom*, ou de *nihil*, ancien **ne hīlum*; la chute de -um est la même que dans

ce dernier et s'explique par la même raison. Pour le passage de *oe* à *ō* entre deux *n*, cf. *nōnus* de **nouenus*. *Nōn* est surtout la négation du mode de la réalité, l'inadjectif, et de la proposition principale; on la rencontre aussi devant le subjonctif à valeur conditionnelle. Son emploi dans les phrases prohibitives est enseigné comme incorrect; cf. Quint. 1, 5, 50, *qui tamen dicat como ne feceris* : « non feceris », in idem *incidat uitium quia alterum negandi est, alterum utendū*. Toutefois, les poètes ne l'évitent pas (cf. Catul. 66, 80, *non prius tradidit*). A l'époque impériale, *nōn* tend à se substituer à *nē* : *dummodo nōn* (Ov.), *dum nōn* (Plin. le J.), etc. *Nōn* + *ne* forme une particule interrogative qui suppose une réponse affirmative. *Nōn* se place devant certains mots négatifs : *nōn-nihil* « pas rien », *nōn-namquam* « pas jamais », *nōn-nēmō*, *nōn-nūllus* « pas personne » (*nōn-nūllū*), litotes pour « une certaine quantité quelconque, quelques-uns ». *Nēmō nōn* (cf. *oδελός oδός*) au contraire, signifie « il n'y a personne qui ne... »; tout le monde ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5951. Sur *nōnne*, v. -ne.

V. ne.

nōnae, etc. : v. *nouem*.

**noneolae* : *uocantur papillae, quae ex faucibus caprae uolunt (dent)*, P. F. 179, 15. Inexpliqué.

nonnus, -ī m.; *nonna*, -ae f. (latin ecclésiastique) moine, nonne. — Figure aussi dans les inscriptions de basse époque avec le sens de « nourricier, nourrice ». Sans doute mot enfantin, qui rappelle gr. νήπιος, νήπινα, « oncle » et « tante », etc. Cf. M. L. 5817, *nanna, nanna, nonna*. Germanique : v. h. a. *nunna*, ags. *nunna*. Forme avec dissimilation : *monnula*, CIL VI 27009.

norma, -ae f. : équerre; cf. Vit. 7, 3, *anguli ad normam respondent*. Terme technique, employé aussi par image au sens moral de « règle, ligne de conduite ». Souvent joint à *rēgula*. Classique. Non roman.

Dérivés et composés : *normālis* « d'équerre »; *normātus*, d'où *normō*, -ās; et *renormātus*; *normātiō*; *normātūra*; *normula* f., tous termes techniques; *abnormis* (Hor.); *abnormiūs* (Gloss.); *adnormō* = ἰσθύνω (Charis.); *ēnormis* (latin impérial) « irrégulier » et surtout « énorme » (cf. *immēnsus*, *immodicus*); *ēnormiūs* et *inēnormis* (Apul.); *dēnormō* (Hor., S. 2, 6, 9); *dēnormis*, -mātiō, -mātūra.

Sans doute emprunt à l'accusatif de γνώμων : γνώμων, par un intermédiaire étrusque (cf. *fōrma*, *grāma*).

nōs nom. acc., *nostrum*, *nostrī* gén. (*nostrōrum*, *nostrārum*); *nōbis* dat.-abl. : pronom personnel de la 1^{re} personne du pluriel, « nous ». Peut-être renforcé de -ma. S'emploie emphatiquement avec la valeur de *ego*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5960.

Dérivés : *nōster*, également ancien et panroman, M. L. 5961; *nostrās* « de notre pays » (ne semble plus attesté après Pline); *nōstrātīm* « à notre manière » (Sisenna); cf. *tuātīm* dans Plt.). — Une forme avec préfixe, *enos*, existe peut-être dans la formule initiale du Garmen Fr. Arual. : *enos Lases iuuate*, mais le texte est obscur. La brève de *nōster* est confirmée par le passage de *uoster* à *uester*. *Nōs* représente une ancienne forme de cas régime;

cf. la forme atone skr. *naḥ*, av. *nō* qui servait d'accusatif-génitif-datif. L'*ō* de *nōs* peut résulter d'un allongement qui, en latin, est normal dans les monosyllabes autonomes; l'*ō* de *nōster* indique une ancienne brève. Pour expliquer l'*ō*, il n'est donc pas nécessaire de rapprocher les accusatifs gāth. *nā* (en face de *no*, datif-génitif), alb. *ne*, v. sl. *ny* (où, du reste, *y* peut représenter une forme à désinence d'accusatif pluriel; cf. v. pruss. *nōmans*, où la désinence s'est introduite). Cette forme de cas régime a remplacé l'ancien nominatif appartenant à d'autres racines, du type de skr. *vay-dm*, got. *weis*, hitt. *wēs* « nous », ou du type de lit. *mēs*, arm. *mēs* « nous ». Cf. l'histoire de *nōs*, qui a pu servir de modèle. De même, en celtique, les formes irl. *nī* (snī), gall. *nī*, qui ne peuvent s'expliquer que par un voca-lisme *e*, servent pour le sujet et pour le régime. — Le germanique a un vocalisme zéro : got. *uns* (accusatif-génitif-datif), d'accord avec hitt. *anz-ās*.

Le datif-ablatif *nōbis* est formé comme v. sl. *namū* (datif), *namī* (instrumental).

L'adjectif dérivé *noster* est obtenu au moyen du suffixe marquant opposition de deux notions; ce ne peut être qu'une forme nouvelle, comme gr. ἡμέτερος. Ailleurs, le suffixe a la forme *-ro- simplement : irl. *arn*, got. *unsar*, v. isl. *varr*, arm. *mer*, toutes formes indépendantes les uns des autres. L'indo-iranien a un suffixe tout autre : skr. *asmākaḥ*, etc. C'est avec le possessif ainsi formé qu'a été obtenue l'expression du génitif qui n'avait pas de forme propre en indo-européen, non plus que le datif ou l'instrumental.

nōscō (ancien *gnōscō*, attesté par les grammairiens et les inscriptions; *gnoscier* = *nōscī*, SG Bac.; *gnotu*, *cognitū*, P. F. 85, 22; cf. aussi *gnōbilis* et les composés *a-gnōscō*, *co-gnōscō*), -is, *nōui*, *nōtum*, *nōscere*. Un particule à voyelle brève figure dans les composés : *a-gnitus*, *co-gnitus*, *incognitū* (quant à *nota*, v. ce mot). Inchoatif, *nōscō* signifie proprement à l'infectum « je commence à connaître, j'apprends à connaître, je prends connaissance »; ainsi dans le SC Bac. : *eam figier iou-beais ubi facultumed gnoscier potisit* « faites-la afficher là où il soit le plus facile d'en prendre connaissance »; le sens de « je connais » est réservé au parfait *nōui* : *si ego has bene noui*, Cic., Rosc. Am. 20, 57. Les temps de l'inflectum s'emploient aussi dans la langue familière avec le sens de « reconnaître » (*agnōscō*) : *potesne ex his ut proprium quid noscere?*, Hor., S. 2, 7, 89. Le particule *nōtus* a le sens de « connu » et aussi de « qui connaît » : *noui, notis praedicas*, Plt., Ps. 996; le pluriel *nōi*, -ōrum désigne les « connaissances », « les amis ». Ancien, classique, usuel. Non roman (cf. *cōgnōscō*).

Dérivés en *nōsc-* : *nōscūtō*, -ās : chercher à reconnaître, examiner; et « reconnaître » (Plt.); *nōscūtābundus* (Gell.); *nōscēntia*, -ae f. (Symm.); *nōscibilis* (Tert.).

Dérivés en *nō-* : *nōbilis* (*gnōbilis*, cf. Fest. 182, 12 : *nobilem antiqui pro noto ponebant et quidem per g litteram*, ut Plautus in *Pseudolo* (964) : *peregrina facies uidetur hominis atque ignobilis... Accius in Diomedē* (283) : *ergo me Argos conferam, nam hic sum gnobilis*. *Lilius in † Virgo †* (3) † *ornamentu incendant † nobili ignobiles*) : connu; puis, avec restriction dans le sens laudatif (cf. *clārus*, *includus*), « célèbre, illustre »; le

sens péjoratif est rare. En particulier, « de noble origine », d'où *nōbiles*; *nōbilitās*; *nōbilitiō*, -ās et *innōbilitātus* (Lampr.); *ignōbilis* : inconnu (v. *nōmen*), obscur, de basse origine; *ignōbilitās*; *praenōbilis*. Cf. aussi M. L. 5937, **nobilius*. Il n'y a pas de substantif *(g)*nōmen*, *(g)*nōmentum*, sans doute pour éviter la confusion avec *nōmen*; sur *cognōmen*, *agnōmen* (*mentum*), v. *nōmen*; *nōtiō*, -ōnis f. : acte de prendre connaissance, examen (sens général et technique du droit : *notiones animaduersionesque censoriae*, Cic., Off. 3, 31, 114; *notioni XV uirum is liber subiciitur*, Tac., A. 6, 12, 3); dans la langue philosophique, « notion » : *notionem appello quod Graeci tum ενοιαν, tum πρόληψιν dicunt*, Cic., Top. 7, 31. Cf. *praenōtiō* même sens.

nōtiūta, -ae et *nōtiūtiēs*, -ei f. : célébrité, fait d'être connu ou de connaître » (cf. les deux sens, actif et passif, de *nōtus*) « connaissance », « notion » (doublet de *nōtiō*); *nōtiūsus*, -a, -um (Not. Tir.).

nōtēsco, -is (poétique et époque impériale) : devenir connu; *ē*, *in-nōtēsco*, même sens; *pernōtēsco* (Tac., Quint.) : impersonnel.

nōtifecō, -ās : faire connaître, notifier (archaïque, rare); -*ficus*; *nōtēfaciō*.

ignōtus « inconnu » et « ignorant » (cf. *nōtus*, *ignārus* et *ἐγνωστός*); *nōtor*, -ōris m. (époque impériale); *nōtōrius*, d'où *nōtōria* f. : lettre d'avis, notice, avis; *nōtōrium* : accusation.

Composés de *nōscō* : *agnōscō* : reconnaître (dans tous les sens du verbe français); *agnitiō* et (bas latin) *agnitor*, *agnitiōnālis*; *agnoscentia*, -cibilis; *adagnōscō* (Sén.); *cognōscō* : même sens, en général, que *nōscō*, *agnōscō*, avec indication de l'aspect « déterminé », au moins dans la langue ancienne; cf., par exemple, Tér., Ph. 265, *unum cognoris* (var. *cum noris*) *omnis noris* « est-on parvenu à en connaître un, on les connaît (aspect indéterminé) tous ». Souvent joint à un verbe contenant aussi le préfixe *com-* : Acc., Trag. 437 : *constitūi, cognouit, sensit, collocat se in locum celsum*; Plt., Am. 441, *contemplo, cognosco*; Asin. 879, *conspicio, cognosco*. Dans la langue du droit : *cognōscere dē* « connaître de », ou *cognōscere*, absolument « faire une enquête ». Joint à *ignōscere*, Ter. Eu., Prol. 42; Hec., Prol. 3, 8. Par euphémisme « avoir des relations sexuelles » (cf. γυνώσκειν). A remplacé *nōscō* dans les langues romanes; cf. M. L. 2031 et 2030, *cognitū*.

cognitiō (usuel, classique) : connaissance (sens abstrait et concret; sens juridique). Équivalent à *nōtiō*, traduit *κατάληψις*; *cognitiōnālis* (*sententia*) (Cod. Just.); *cognitiōnālīter* (id.); *cognitor* : surtout terme de droit : — est, *qui litem alterius suscepit coram ab eo, cui datus est*, P. F. 49, 29; par suite « défenseur », « juge », « témoin d'identité »; *cognitiōrius* (Gaius) : relatif à l'avocat; *cognitūra* : terme de droit public « charge d'un agent du fisc »; *cognitū*, -ūs m. (Apul.); *cognōbilis* (Gell. 20, 5, 9, traduction du gr. ευνετός, et Caton); *cognōscibilis* (Boèce), -bilitē (Vulg.); et *incognōscibilis* (Hilar. = ἀσυνετός); *incognitū* (classique) : inconnu.

accognōscō (depuis Varron; cf. F. Thomas, *Recherches sur le... préverbe lat.* AD, p. 45), conservé dans le vieil italien et le vieux français, M. L. 80, ainsi que les dérivés **accognitū*, -itiō, M. L. 79; *recognōscō* (classique,

usuel, fréquent dans Cicéron ; ἀναγνωστικῶ, M. L. 7126 ; recognitiō.

dinōscō (= διαγνωστικῶ, Hor., Ep. 1, 15, 29 ; époque impériale).

ignōscō (?) : v. ce mot ; internōscō (ancien, ne semble plus attesté après Cicéron).

pernōscō ; praenōscō, cf. M. L. 6710 a *praecognitāre ; renōscō (doublet tardif et artificiel de recognōscō, Paul. Nol.), où le préverbe ne fait que préciser le sens fondamental.

La racine signifiant « connaître » était, en indo-européen, homonyme de celle signifiant « naître, engendrer ». Les diverses langues ont différencié. La forme *g'ens- n'a subsisté que peu au sens de « connaître », par exemple dans lit. žėnklas « signe ». Le vocalisme o figure dans des formes germaniques qui ont subi des réfections : got. kann « je connais » et kannjan « faire connaître ». Une forme à *g'on- initial est établie par lit. žinoti « savoir » et arm. caneay « j'ai connu », canawt' « connu ». La forme *g'ne- a subsisté en germanique : v. h. a. ir-chnān « reconnaître ». La forme qui a pris le plus d'extension est celle qui servait à l'aoriste, du type gr. ἔγνων, et au parfait, du type skr. jāñāu, cf. gr. ἔγνωκα. En slave, znaje, znati « connaître » est aussi un dérivé de cet ancien aoriste. *g'nō- a survécu dans lat. nōui, qui sert de perfectum et qui peut reposer à la fois sur l'aoriste et sur le parfait sans redoublement ; l'u de nōui est identique à l'u du skr. jāñāu et le sens est celui d'un parfait. C'est sur ce même *g'nō- qu'est bâti le présent nōscō, qui a un pendant exact dans v. perse ānāsāyī « qu'il prenne connaissance de », en regard de adānā « il connaissait » ; cf. skr. jāñti « il connaît » et got. -kunnan « connaître, pouvoir ». Un présent de ce dernier type est rendu superflu en latin par l'emploi du perfectum nōui avec valeur de présent. De (g)nōscō il faut aussi rapprocher épigr. γνωσκω et la forme grecque ordinaire γνωσκειν. L'ancien adjectif en -to-, qui se serait confondu avec nātus, n'est pas conservé ; on a fait (g)nōtus d'après les formes verbales, de même que l'irlandais a gnāth « connu », le grec γνωτός et le sanskrit jāñādh « connu ». Le -na-, qui est conservé dans lit. pa-žintas « connu » et got. kunþs « connu », apparaît dans ignārus, qui n'offrait aucune ambiguïté ; v. (g)nārus et aussi narrāre ; il y a, d'autre part, ignōrāre ; cf. gr. γνωριμος « connu » et γνωρῖζω « je fais connaître ». V. aussi (g)nāuus. La nouveauté relative de (g)nōtus en latin ressort de ce que, avec préverbe, il y a une autre forme, aussi secondaire : co-gnitus, a-gnitus, thématique, en face de gr. ἀγνώς. La ressemblance de la forme tardive nōtor avec skr. jāñtar est purement fortuite. — Les formes verbales de l'irlandais ne sont pas claires ; v. H. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., II, p. 546 sqq., et Marstrandner, Prés. à nasale infixée, p. 20 sqq. (Videnskapselskapet skr. II [1924], n° 4).

nota, -ae f. : — alias significat signum, ut in pecoribus, tabulis, libris, litterae singulae aut binae, alias ignominiam, F. 182, 9 ; marque de reconnaissance, imprimée ou empreinte (souvent joint à uestigium), façon de désigner. En particulier, « caractère(s) » (notae litterarum) et « caractère abrégé, signe sténographique » ; d'où notārius : secrétaire, sténographe, M. L. 5964. Dans la

langue du droit, nota cēnsoria désigne la marque par laquelle les censeurs signalaient sur leurs listes gistes les citoyens reprehensibles ; ainsi nota a pris le sens de « infamie, ignominie ». Attesté depuis Lucilius classique, usuel. M. L. 5962. Irl. not, britt. not, notal, notaire, mots savants.

Dérivés et composés : notula f. (Mart. Cap.) : petite marque, M. L. 5964 a ; notō, -ās (Varr., Cic.), désigner par une marque, noter, remarquer, désigner, censurer, M. L. 5963 ; notābilis, -biliter, désigner, 1° remarque, notation ; 2° application de la nota ; 3° terme de rhétorique « peinture de caractère » ; et aussi « argument tiré de la définition d'un mot », cum ex ui uerbi argumentum aliquid elicitur Cic., Top. 2, 10 ; an- (M. L. 483 b), de- (Cic., cf. de officiis, M. L. 2555), ē- (Quint.), in- (Hyg.), per- (Boetius praef. (Apol.), sub-notale (Sén.).

Aucune forme normale de la racine de (g)nōscō n'appuierait l'ō de nota, où, du reste, rien n'indiquerait la présence d'un ancien g initial. Pas d'étymologie claire.

Notāmen est une création de grammairien pour remplacer nōmen ; notāculum « signe distinctif » (Min. Fel.) est fait sur signāculum.

notia, -ae f. : « luitis alba ». Emprunt au gr. νότιον Pline, H. N. 24, 175, qui la définit herba coriariorum. Sur les déformations diverses du nom, v. André, s. v. La graphie nautia provient d'un faux rapprochement avec nautea (v. nāuis).

nouācula, -ae f. (-c(u)lum, Lampr.) : 1° couteau-rasoir (= ξυρόν) ; 2° poisson de mer (le rason?). Attesté depuis Cicéron (Diu. 1, 17, 32). Conservé dans les langues hispaniques, M. L. 5965. Semble tiré, à l'aide du suffixe des noms d'instrument, d'un verbe *nouāre, qui aurait disparu par suite de son homonymie avec le dénominatef de nouus, ou, suivant l'hypothèse de F. Muller, rattaché à nouāre « renouveler » par étymologie populaire.

Dérivé : nouāculārius « coutelier » (Gl.).

La racine *kes- « gratter » fournissait un présent radical athématique, supposé par lit. kàsu, kàsti « creuser » (avec kasaũ, kasjti « gratter doucement ») et v. sl. kēsati « peigner, étriller ». On a rapproché l'irl. cir « peigner » qui serait dérivé d'un thème *kēs-, supposant un type athématique, et, avec -ss-, l'irl. cass « bouclé, frisé », cf. v. sl. kosa « chevelure » ? De *kes- il a été tiré des élargissements : *kes-es- dans gr. ξέω (aor. ξέσσω) « j'élargis », et ξάλω « je carde, je peigne ». Un élargissement *-eu- est attesté par gr. ξέω « je racle », ξυρόν « rasoir » et skr. kṣurādh « rasoir », ou, avec métathèse, par lit. skūsti « raser ». Il y a une forme à double élargissement dans skr. kṣudāi « il émonde », kṣudāre « pierre à aiguiser » et c'est sur cette forme que doit reposer lat. nouācula (de *ksnouā-ilo-).

nouālis : v. nouus.

nouem indécl. : neuf. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5968.

Dérivés et composés : nōnus, -a, -um : neuvième. nōna f. : la neuvième heure (qui marquait la cessation des affaires à Rome), cf. M. L. 5952, nōna, in nōin, britt. nawn ; et les dérivés, M. L. 5954, *nōnārius « déjeuner » ; nōnārius « de la neuvième heure ».

nōndria f. (sc. meretriz) : prostituée (qui n'avait le droit de paraître en public qu'après la neuvième heure) ; Nōnae (acc. nounae, CIL X 2381), -ārum f. pl. : division du mois romain, appellatae aut quod anie diem nouum idus semper, Varr., L. L. 6, 28 ; anie diem nouum (sacra) ; nōnānus : adjectif de la langue d'où Nōnālia (sacra) ; nōnānus : soldat de la 9° légion. Cf. encore Nōna (Neuna, cf. Vetter, Hdb., n° 364), nom d'une des trois Parques, à côté de Decuma « a partus tempestui tempore », cf. Gell. 3, 16, 10 ; Nōnius, pél. Nounis, et. Noniar. L'ombrien a une forme à suffixe -mo- et. Noniar. L'ombrien a une forme à suffixe -mo- dans l'adverbe nuuime « nōnum » (cf., toutefois, Vetter, Hdb., p. 197).

nouies adv. : neuf fois (ombr. nuvis) ; nouēni : neuf par neuf ; nouēnārius : formé de neuf ; nōncuplus : qui vaut neuf fois (Boèce, d'après decuplus).

November (mēnsis) ou Nouembris adj. : mois de novembre (le neuvième de l'ancienne année romaine), M. L. 5969 ; britt. nouimber, germ. november (récent).

nūndinus (nouandinum dans le SC Bac., CIL I² 581 ; nōndin[um], CIL I² 582, 31) : adjectif composé de nouem + din- « qui a lieu tous les neuf jours », substantivé dans : 1° Nūndina, déesse présidant à la purification des nouveaux-nés, qui avait lieu le neuvième jour après la naissance pour les garçons et le huitième pour les filles ; 2° nūndinum : espace de neuf jours, intervalle entre deux marchés ; 3° nūndinae (sc. feria) : jour de marché, et « marché », proprement « chômage (feriae) du neuvième jour », M. L. 5996. De là nūndinor, -āris (nūndinō) « fréquenter les marchés ; trafiquer ; acheter ou vendre » (ēnūndinō Tert. J.) ; nūndinālis ; nūndinārius ; nūndinātor, -ficius.

nouendū, Mar. Vict. VI, 26 K ; nouendūlis, -e : adjectif du rituel, « du neuvième jour », -e sacrum, sacrificium ; en particulier, sacrifice offert au mort le neuvième jour après son décès : nouendiale dicitur sacrificium quod mortuo fit nona die quam sepultus est, Porphy. ad Hor., Epod. 17, 49 ; subst. nouendial n. ; nouennis, -e adj. : de neuf ans (Lact.) ; nōnuncium : n. et teruncium dicitur quod nouem unciarum sit, siue trium, P. F. 179, 11 : nōnusis, -is m. : neuf as, Varr., L. L. 5, 169.

Nouem fournit aussi le premier terme des multiples : nōnāginā : quatre-vingt-dix, M. L. 5953, qui a donné de nombreux dérivés : nōnāgēnārius, nōnāgēni, nōnāgēsimum, nōnāgēssis, nōnāgēs, nōnāgēs, -ae, -a (nōningenti) : neuf cents ; d'où nōngēnārius, nōningēnārius, etc.

Nouem (neuen dans neuen : deiuo « nouem deōrum », Vetter, Hdb., n° 364) répond exactement à l'irl. nōin, got. niun, skr. nava, av. nava, et, avec prothèse et altération secondaire, à gr. ἐνέα. L'ordinal nōnus a n, à la différence de decimus ; ceci montre que la nasale finale du nom de nombre « neuf » était n et non m ; et, en effet, le vieux prussien a newintis « neuvième » en face de desintis « dixième » ; l'm du celtique (irl. nōmad, etc.) et de l'indo-iranien (skr. navamāh, etc.) est analogique. Comme la formation de septimus, octāuus, decimus, le type de l'ordinal nōnus est plus ancien que les formes à suffixe -to- des dialectes de la région centrale, v. pruss. newints, got. niunda, hom. ἑν(φ)ατος. Sur le second élément de nūndinus, v. diēs.

Nouensidēs, Nouensilēs : épithète appliquée à une catégorie de dieux, qu'on oppose aux di Indigetēs, et qui, d'après Varron, L. L. 5, 74, serait d'origine sabine : Feronia, Minerua, Nouensides a Sabinis ; cf. le marse nouesede. Nouensidēs est peut-être un composé de nou- (v. nouus) + *enses, -idēs (cf. insideō et obses, praeses) ; le changement de d en l, que l'on donne souvent comme « sabin », est peut-être simplement dû à l'influence du suffixe en -ilis et des adjectifs en -ēnsilis. La forme la plus ancienne est en -idēs (Varr.) ; Nouensilēs n'apparaît qu'à partir de Tite-Live. Comme on ignore l'origine et les attributs et fonctions de ces dieux, toute explication reste douteuse. Cf. Vetter, Hdb., n° 364, qui les assimile aux nouendū, v. nouendūlis.

nouerca, -ae f. : seconde femme prise par un veuf, belle-mère, marâtre. Attesté depuis Plt. (Ps. 314). Conservé seulement en macédonien nuercā ; cf. M. L. 5970, nōverca. La graphie tardive nouerca a subi sans doute l'influence de mots grecs comme monarca.

Dérivés : nouercālis (postclassique) ; nouercor, -āri : se conduire en belle-mère (Sid.).

L'étymologie qui suppose nouerca formé sur un imaginaire *māterca tiré de mātercula est invraisemblable, mātercula étant dérivé directement de māter avec le suffixe de diminutif -colo- ; et jamais les sujets parlants n'ont pu concevoir l'idée d'un mot *māterca. Cf. lupercus ; et peut-être utricus.

V. nouus.

nouicius : v. le suivant.

nouus, -a, -um : nouveau, neuf ; au superlatif, nouissimus « le dernier », souvent substantivé ; nouissimē « en dernier lieu ». Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5972.

Dérivés et composés : nouitās ; nouō, -ās « innover, et « renouveler », puis « changer » dans la langue politique n. res, ou simplement nouāre « changer de régime » ; dans la langue rustique : nouātus ager « champ labouré de nouveau », cf. gr. νεώτος, νεωτός ; dans la langue de la rhétorique : nouāre uerba « créer de nouveaux mots ». Composés : innouō ; innouātiō ; renouō, M. L. 7212 ; renouātiō, -tor, -tūus ; renouāmen (Ov.) ; nouilūnium = νεομηνία (Vulg.).

Nouius, -i, préestin Nouios, CIL I² 561, m. : nom propre, surtout suditalique. Les langues romanes supposent aussi un nom commun *nouius « nouveau marié » et « fiancé », M. L. 5971.

dēnuō, de dē nouō, cf. gr. ἐκ καινῆς « de nouveau ». e. g. Plt., Mo. 117, aedificator aedes totae denuo, puis « une seconde fois » et, comme rursus, « en sens inverse ». Souvent joint explicitement à des verbes en re- : Plt., Poe. 79, reuortor rursus denuo Carthaginem. nouālis adj. : terme de la langue rustique (cf. arūlis, riūlis, ouālis) ; cf. Varr., L. L. 5, 39, ager restibilis qui restituitur ac reseritur quoquoque annis ; contra qui intermittitur, a nouando, noualis : subst. nouālis (terra) f. ou nouāle (solum) n. : novale, jachère ; cf. gr. νετός et ses composés. Demeuré dans les langues romanes, M. L. 5966. Une parenté avec nouācula est peu vraisemblable (cf. nouātus).

nouellus : diminutif usité surtout dans la langue rustique (cf. uetulus, dans Plt., As. 340, asinos... uetulos ;

Cic., Lael. 67, *equis... utulis*; Fin. 5, 39, *vetula arbor oppositè à nouella*, où il s'applique aux animaux et aux plantes : *n. capra*, Varr., R. R. 2, 3, 2; *nouellae vineae*, id., ibid. 1, 31, 1; *nouella*, -ae (sc. *utis*) « nouvelle vigne », cf. roumain *nuia* « jeune brèche ». Ce n'est qu'à basse époque sous l'Empire que *nouellus* a commencé à s'employer avec le sens de *novus*, d'où le titre de *Nouella* (scil. *constitutiōnes*) et la création de *nouellitas* par Tertullien; de *nouella* provient le britt. *nuall*. *Nouellus* a conservé son premier sens dans certains dialectes romans, ainsi logoud. *noeddu* « jeune bœuf », à côté du sens général de « nouveau », qu'atteste le français par exemple; cf. M. L. 5967. Les dérivés ont tous un sens technique : *nouellaster* (-trum *uinum* « vin nouveau »), *nouellētum* : plant de vignes nouvelles = *νεοφυτεῖον*; *nouellō*, -ās : planter de nouvelles vignes; et *renouellō* (Col.).

Cf. aussi le nom propre osque *Nouellum* « Nouellum », à côté de *Nōla* et de *Nūlvānus* = *Nōlānis*. *nouicius* : novice. Autre terme technique; se dit surtout des esclaves nouvellement acquis. Renforcement de *novus* au dire d'Alfēnus ap. Gell. 7, 5, 1. Substantivé *nouiciūm* (sc. *uerbum*) n. : innovation dans le langage, nouveauté. M. L. 5970 a; *nouiciolus* (Tert.).

Nouicius est à *novus* comme *empticius* (qui s'emploie également d'esclaves, cf. Pétr., Sat. 47, 12), *suppositicius* sont à *emptus*, *suppositus*; sur cette formation, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.* 5, p. 194.

Novus répond à gr. *νέος* (de *νέος*), hitt. *newaš*, skr. *nāvāḥ*, av. *nava-*, v. sl. *novū*, lit. *navas*. Le nom propre *Novius* répond à irl. *nūe*, gall. *newydd* (gaul. *Novio-*), got. *niujis*, lit. *naūjas*, skr. *nāvyaḥ*, gr. ion. *νεός*. Dans *nouerca*, il y a un dérivé d'un dérivé en -ro-, marquant opposition de deux; on a de même gr. *νερός* et, en arménien, *nor* (gén. *noroy*) est l'adjectif signifiant « nouveau ». Le dérivé *νεότης* est fait comme *novitās*. Cf. *num*, *nunc*. Pour *nūper*, v. ce mot.

nox, noctis f. : nuit; déesse de la nuit. La déclinaison de *nox* est le résultat de la confusion d'un thème consonantique **noct-*, cf. gr. *νύξ* *νυκτός*, et d'un thème en -i- **nocti-* : l'ablatif est toujours *nocte* (*nocte diēque*), mais le génitif pluriel est *noctium*. A l'époque archaïque existe une forme adverbiale *nox* « de nuit », qui peut être un locatif sans désinence ou un génitif à finale abrégée **noct(e)s*; cf. gr. *νυκτός* « de nuit »; cet usage est ancien; de même got. *nahts* « de nuit ». Ce *nox* a d'ailleurs été remplacé par *nocte* et par un ablatif-locatif *noctū*, employé en corrélation avec *diū* et qui s'emploie surtout comme adverbe « nuitamment », cf. O. Skutsch, Gl. 32, 307; *diū noctūque*, et sous l'influence de *diū*, tandis que *diurnus* doit avoir été fait d'après *nocturnus*. Usité de tout temps; panroman. M. L. 5973.

Dérivés et composés : *nocturnus* : cf. *diurnus*, et *nocturnālis* (tardif); *noctua* : chouette. Sans doute féminin d'un adjectif *noctuus*, -a *auis*; cf. *annus/annuus*, etc., M. L. 5941 (et **noctula*); *noctuius* (Plt.); *noctūbundus* (Cic., Att. 12, 1, 2); *noctūvigilus* (Plt.); *noctescō*, -is (rare, fait d'après *lūcescō*); *noctanter* (Cassiod.), M. L. 5939.

Composés : 1° en -*noctium* : *bi-noctium* (cf. *biduum*); *aequinocctium* n. : équinoxe (cf. gr. *ισσημερα*, -*νός*,

ισωνόκτιον); 2° en *nocti-* : -*fer*, -*cola*, -*color*, -*lūca*, -*surgium*, -*uagus*, -*uidus*, dont la plupart sont des créations littéraires sur le modèle des composés grecs en *νοκτι-*, *νοκτο-*, e. g. *νοκτιλαμής*, -*φαής*. Cf. aussi **noctulolus*, M. L. 5940. La forme *noctipuga* (var. *noctiuga*, -*nuga*) est très incertaine; v. P. F. 181, 1 (noctipugnis). *pernox*, -*noctis* adj. : qui dure toute la nuit (cf. *pernoctem*, non attesté avant Virgile; sans doute tiré de *pernoctem*, comme le verbe correspondant *pernoctāre* « passer la nuit » (cf. *peragrō*) et ses dérivés, pour lequel aucun simple **noctō* n'est attesté. *Pernoctō* a survécu dans quelques langues romanes, M. L. 6421.

Cf. aussi britt. *neithwyr* « hier au soir », de **noct-*, v. J. Loth, o. c., p. 190.

Dès l'indo-européen, le mot, nom d'une force active, qui est féminin, comme *lux*, *nix*, comporte un thème en -t- et un thème en -ti- : véd. *nāk* (nom. sing.) *nāktī* (nom. duel) et *nāktīh* (nom. plur.) [le nom courant de la « nuit » en indo-iranien est **kšap-*]. — En germanique, thème en -t- : got. *nahts*, etc. En balte et en slave, thème élargi en -i- : v. sl. *nošit*, lit. *naktis*; mais trace du thème en -k- dans lit. *nak-ojñe* « auberge pour coucher », *nak-oiti* « passer la nuit »; et le génitif pluriel lit. *naktių* subsiste. L'irlandais a l'adverbe in-*nocti* « cette nuit »; et le celtique en général se sert des formes de **noct-* pour indiquer les temps : gall. *peu-nocht* « chaque nuit », *he-no* « cette nuit », etc. Ceci concorde avec l'emploi du groupe de skr. *nakti-* (qui est une simple survivance), ainsi skr. *naktamcarah* « qui circule de nuit ». — *Nocturnus* est dérivé d'un thème en *n-* attesté par gr. *νύκταρ*, *νύκτερος*, *νύκτερος* et par véd. *naktū*-dans instr. pl. *naktābhīh*, ce qui rappelle le groupe de hom. *ἡμέαρ*, arm. *awr* « jour (durée) », opposé à *tiw* « jour (lumière) », et le type véd. *āhar* « jour » (loc. *dham*), instr. pl. *dābhīh*. — L'élargissement (d'où les élargissements en -ti- et en -ter/ten-) est ajouté à un thème à gutturale aspirée, conservé seulement dans gr. *νύξ* *νύκταρ* et *ἐννυχός* « nocturne », *αὐτο-νύξ* « dans la même nuit ». C'est à ce *νύξ*- (de **n^ogh-*, avec timbre *u* de la voyelle réduite) qu'est emprunté l'o de *νύξ*, *νυκτός*. — Dans toutes les formes du mot anciennement connues, sauf cette forme grecque, le vocalisme était *o*; le hittite fournit le vocalisme *e* avec *nekuz* « le soir ».]

noxā; noxius, -a : v. *nox*, *noceō*.

nūbēs (et *nūbis*; *nūbs* dans Liv. Andr., d'après Serv. Ae. 10, 636; cf. *trabs* et *trabēs*, -*bis*, *plēbs* et *plēbēs*), -is f., et m. à l'époque archaïque : nue, nuage (sens propre et figuré). Ancien, usuel. M. L. 5974; B. W. *nue*.

Dérivés et composés : *nūbēcula* : petit nuage; *nūbilus* : nuageux, M. L. 5975; *nūbilus* et *nūbulus* (confirmé par britt. *niwl*; l'irl. a *nūbil*, de *nūbila*); *n. nūbilum* : temps couvert; *nūbila* n. pl. : nuage(s); de là, à basse époque, *nūbilōsus* et *nūbilarium* n. : hangar pour protéger la moisson contre la pluie; *innūbis*; *innūbilus* : sans nuages (= *ἀνεπελος*); *ob-*, *sub-nūbilus*; *nūbilō*, -ās (*nūbilor*, Caton) : 4° être nuageux; surtout employé comme impersonnel *nūbilat* « il y a des nuages »; 2° couvrir de nuages; de là : **annūbilō*, M. L. 486 a, *enūbilō* (Tert.), *innūbilō* (bas latin, M. L. 4447) et *obnūbilō*; *nūbi-fer*, -*ficus*, -*fugus*, -*gens*, -*ger*, -*uagus*, tous poétiques et tardifs.

Pour *obnūbō*, v. le suivant.
Cf. gall. *nudd* « nuage », *baluci nōd* « nuée » et peut-être *l'noz* av. *snoadō*, Vd II 22, qui peut s'interpréter par « nuée » — V., d'autre part, l'article *nūbō*. On partira de la notion de « couvrir »; irl. mod *nuad* « teint du visage » s'expliquerait par « couverture » comme skr. *ardrah* « teint du visage ». Hypothèse pure. — La coexistence de *nebula* (v. ce mot), de *nimbus* et de *nūbēs* suggère l'hypothèse que la forme du mot aurait été variée intentionnellement; cf. gr. *δ-νόςος* et *γ-νόςος* en face de *νέπος* !

nūbō, -is, -psī, **nūptum**, -ere : se marier (à *alicui*), épouser. Se dit d'abord de la femme; ce n'est que dans la langue vulgaire (Pomponius, R³ 87) ou tardive (Tert., S^t Jér., Vulg.), ou par dérision (comme *γαμέω* en grec, en parlant de la femme), que le verbe s'est employé en parlant de l'homme, pour lequel l'expression propre est de *domū dūcere*; cf. *nupta* « la mariée » (avec *ū*, cf. M. L. 5998), *nuptula* (Varr. ap. Non. 357, 2), *nupta esse*; *dare*, locāre *nuptum*. Usité de tout temps. Non roman.

Dérivés et composés : *nūbilis* (Vg., Ae. 7, 53); *nuptus*, -ūs m. (rare); *nūptiae* « les noces » (pluriel collectif désignant l'ensemble des rites du mariage, cf. gr. *γάμος*); M. L. 5999, **nūptiae* et **noptiae* (panroman, sauf espagnol et portugais); *nūptialis*, -liet; *nūptiabilis* (Not. Tir.); *nūptiātor* (S^t Jér., Gloss.); *nūptālicius* (Dig.); *nūptō*, -ās (Tert.); *nūpturiō*, -is (Mart., Apul.); *nūptūrium* : chambre nuptiale (Gloss.). De **noptiālia* est issu le britt. *neithawr*. *Noptiae* a subi l'influence de *noct-em*; cf. en dernier lieu Ernout, Philologica II, p. 230.

Composés (de l'époque impériale) : *dēnūbō* : quitter sa maison pour se marier (d'après *dēdūcō*); *enūbō* : se marier hors de sa classe (rare, seulement dans T.-L.); *innūbō* (rare); *obnūbō?*, cf. plus bas; *renūbō* (Tert.); *innūbus*, usité au féminin *innūba* « non mariée » (Ov. = *ἐννυφος*); *prōnūbus* (= gr. *προπύμφος*), usité surtout au féminin; en particulier épithète de Junon, qui préside aux mariages; substantivé : *pronūbae adhibentur nuptiis quae semel nupserunt, causa auspicii*, ut *singulare perseueret matrimonium*, P. F. 283, 15. A *prōnūba* se rattache *prōnūbāre*, dont un exemple de participe présent se trouve dans S^t Jérôme.

subnūba, -ae f. : Ov., Her. 6, 153; *bi-*, *multi-*, composés tardifs imités du gr. *δι-*, *πολύγαμος*.

Cōnūbium, -ī : la longue qu'on trouve, par exemple, dans Vg., Ae. 9, 600, en qui *nostra sibi bello conubia poscunt*, ou Ov., F. 3, 195, *extremis dantur conubia gentibus* : at *quae*, où -*nūbia* forme le dactyle cinquième ou quatrième, est due sans doute à un allongement artificiel de la poésie dactylique. Souvent aussi le mot est scandé comme trisyllabe par synizèse (*cōnūbjum* avec *ā* par position); cf. Thes. IV 814, 55 sqq. Mais, là où la forme du mot ou du vers le permet, il semble qu'on trouve l'u scandé bref, ce qui est la quantité attendue; *cānūbis* (Vg., Ae. 7, 253; Ov., M. 6, 428), *cānūbialis*, etc.; cf. Thes., loc. cit., 70 sqq., 34 sqq. (la synizèse est moins vraisemblable).

Cōnūbium, dans la langue juridique, désigne le « droit de contracter mariage »; cf. Ulp. reg. 5, 3, c. *est uxoris iure ducendae facultas*; 3, 4, c. *habent ciues Romani cum ciuibus R., cum Latinis et peregrinis autem iā si con-*

cessum est. Dans la langue commune, il désigne seulement le « mariage »; c'est un synonyme, surtout poétique, de *coniūgium*, sur lequel il a été formé. — Les gloses ont aussi *conubus*, *conubis*, *σύγαμοι*.

Les anciens rattachaient *nūbō*, *nūpta* à gr. *νύμφη*, e. g. P. F. 173, 2, *nuptam a Graeco dictam. Illi enim < nouam > nuptam νέαν νύμφην appellant*. Mais ils établissaient aussi un rapport entre *nūbō* et *nūbēs*, et Varron cite un mot *nuptus* « *opertiō* », L. L. 5, 72 : *Neptunus, quod mare terras obnubuit, ut nubes caelum, ab nupti, i. e. opertione, ut antiqui, a quo nuptiae, nuptus dictus*; comme Donat, ad Hec. 656, explique *nubere* par *operiri tegique* (cf. la glose obscure *nuit* : *operuit, texit*, CGL V 122, 29, où *nuit*, si la leçon est correcte, doit représenter un parfait **nūbi* > **nūi*, comme *obnūbō*); cf. Festus 174, 20, *nuptias dictas esse ait Santra ab eo quod νύμφεια dixerunt Graeci antiqui γάμου... Aelius et Cincius, quia flammeo caput nubentis obuoluitur, quod antiqui obnubere uocant*, et P. F. 201, 4, *obnubū, caput operit*; unde et *nuptiae dictae a capitis opertione*. Cf. aussi Serv. in Ae. 4, 374. Or, *obnūbō* n'a d'autre sens que « voiler [la tête] », et il semble difficile de le séparer de *nūbō*. L'objection émise par Solmsen contre ce rapprochement, Glotta 2, 78, est que le parfait attesté de *obnūbō* est *obnūbi*; mais les exemples de ce parfait sont trop rares et trop tardifs (Ennodius, Cassiodore) pour être probants. Si le rapprochement est exact, *nūbere mariō* voudrait proprement dire « prendre le voile à l'intention du mari », et l'acte du mariage aurait été désigné par la cérémonie la plus importante du rituel, celle de la prise du voile (*flammeum*) qui symbolisait la perte de la liberté pour l'épouse et la réclusion dans la demeure du mari. *Nūbō* serait ainsi à *nūbēs* comme *caedō* à *caedes*, etc.; cf. Benveniste, *Origines*, p. 157.

Le rapprochement souvent proposé avec v. russe *snubiti*, pol. *snębić* « rechercher en mariage » fait difficulté parce que ce terme s'applique au prétendant, non à la femme. Limité à deux langues, le rapprochement, si séduisant qu'il soit, n'a du reste qu'une valeur limitée.

Si l'on écarte le rapprochement avec v. russe *snubiti*, il reste à considérer les rapprochements qui ont été proposés pour *nūbēs*; ceux-ci sont bornés à l'indo-iranien et à l'italo-celtique.

Sur *cōnūbium* et son groupe, v. l'article de J. Wackernagel, *Festschr. Kretschmer*, 289 sqq.

nucleus : v. *nux*.

nūdus : usité seulement dans les groupes *nūdus tertius*, *quartus*, *quintus*, etc.; cf. P. F. 173, 1, *nūdus tertius compositum ex nunc et die tertio*. Composé de *nu* (cf. *nunc*) et du nominatif ancien *diūs*, qui, au sens de « jour », a été remplacé par *diēs*. *Nūdus tertius* est une ancienne phrase nominale : « [C'est] maintenant le troisième jour », employée adverbiallement, comme *nīmīrum*, etc.

Dérivé tardif : *nūdus tertianus*, glósé *τρητημερής*. Conservé dans quelques dialectes romans, dont les formes supposent un *ū* de la syllabe initiale : *nūdus tertius*. M. L. 5987.

V. *num* et *diēs*.

nūdus, -a, -tum : nu, dénudé. Avec l'ablatif, « dénué de, dépourvu de ». Quelqufois aussi, comme gr. *γυμνός*,

et peut-être à son imitation, « légèrement vêtu »; cf. Vg., G. 1, 299, *nudus ara, sere nudus*. Sens dérivé : sans ornement, simple; *nūda ueritās*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5988.

Dérivés et composés : *nūdulus*, -a, -um (tardif); *nūditās*; *nūdo*, -ās, M. L. 5985; *nūditō*; *dēnūdō* (depuis Enn. jusqu'à la Vulg., cf. ἀνοδυμῶς); *ēnūdō* (rare, tardif); *nūdipēs* (= gr. γυμνός); *nūdipedālia* n. pl.; *renūdō* (époque impériale).

Tout se passe comme s'il y avait eu un adjectif radical, représenté par le dérivé thématique à vocalisme radical long v. sl. *naǰŭ*, lit. *nūgas* « nu », et par des dérivés pourvus de divers suffixes : *-no- dans skr. *nagnāh* et *-eno- dans v. isl. *nakinn*, *-e/oto- dans v. isl. *nōk-kuiðr*, got. *naǰaps* et *-to- dans irl. *nocht*, gall. *noeth*, *-edo- dans lat. *nūdus* (pour la coexistence de *-to- et *-do-, cf. lit. *tvirtas* et v. sl. *ivrudŭ* « ferme »); forme à e radical dans hitt. *nekumanza* « nu », de *neg^uants. Il y a des formes aberrantes, comme av. *maynō* et gr. γυμνός (et λυμνός, Hés.), dont la théorie fait difficulté. L'arménien même, avec m- initial comme dans la forme avestique, a un autre mot : *merk*, qui se laisse concilier avec les précédents. V. Vendryes, Rev. celt., 49 (1932), p. 299.

nūgae (*nōgae*, *naugae*?), -**ārum** f. pl. : bagatelles, plaisanteries, sottises, riens; *nūgās agere* « plaisanter, perdre son temps ». Ancien mot de la langue parlée, populaire ou familier, dont la forme est mal fixée.

Dérivés : *nūgor*, -āris; *nūgator*, -trix, -tōrius; *nūgamenta* (Apul.); *nūgāx*; *nūgāciās*; *nūgālis* (tardif), M. L. 5989; *nūgāliās* (Gloss.); *nūgō*, -ōnis (Apul.). Composés plautiniens : *nūgi-uendus*, -gerulus, -epiloquidēs (Per. 703); *nūgiparus* (Gloss.).

Dans quelques dialectes italiens se trouve un représentant d'un dérivé **nūgina*, **nogina*, cf. M. L. 5990, qui a le sens de « pépin de melon ou de citrouille ». Il est possible que ce soit là le sens ancien de **nūgae* et que le mot ait été pris dans le sens imagé, comme *naucis*, *naucum* (auquel il est joint par Ennius : *illuc nugator nūli, non nauci'st homo*), *hilum*, etc.

Pas d'étymologie.

nūllus, -a, -um adj. et pron. : nul, aucun. De *ne* + *ūllus*. Cf. *ūnus*. Se substitue, dès les plus anciens textes, à *nēmō* à certains cas et tend à l'éliminer dans la langue parlée. Le neutre *nūllum* au sens de « aucune chose » est rare; la forme qui le remplace est *nihil(um)*, *nīl*. S'emploie quelquefois en guise de négation renforcée. De même que *nūllus sum* veut dire « je ne suis plus rien du tout, je suis bien mort », *nūllus* peut se joindre comme une sorte d'apposition à un sujet exprimé ou non et au verbe de la phrase, e. g. Plt., As. 408, *Libanum in tostrinam ut usseram venire, is nullus uenit* (= il n'est pas venu du tout); Cas. 795, *qui amat, tamen hercle, si essurit, nullum essurit* (= il n'a faim pour rien, il n'a pas faim du tout). Ancien, usuel. Panroman sauf en roumain, où est conservé *nēmō*. M. L. 5992. Une forme renforcée **ne ipse ūnus* est attestée par *it. nesso*, v. fr. *nessun*, prov. *neisun*; cf. M. L. 5883.

Composés : *adnūllō*, -ās : dénominatif tardif, formé sur le modèle du gr. ἄνοδῶν, fréquent surtout dans la langue de l'Église; *nūllātenus* « en aucune façon »

(tardif, d'après *quātenus*); *nūllibi* (id., glossé *obdūm*); *nūllificō*, -ās et ses dérivés (langue de l'Église); les glosses ont aussi *nūllātus* et *nūllidignus*.

num : alors, maintenant. Particule temporelle qui dans ce sens, n'existe plus que postposée à *etiam* ou renforcée de la particule -ce dans *nunc*, *nuncine*, *nuncinde* **num-ce-ne*, *nunciam* de **num-ce-iam*. *Num* est usité surtout dans les phrases interrogatives qui portent une réponse négative : *num quid uis?* proprement « maintenant (alors) désires-tu quelque chose? ». Peut être suivi de *nam* ou de *ne*, qui le renforcent, dans des interrogations qui marquent la surprise ou l'anxiété (*num nōn* se rencontre aussi dans *num non uis*, e. g. Plt. Au. 161) et surtout de *quid*, dans *numquid*, d'abord familier, qui, à l'époque impériale, dans la langue écrite et notamment dans la Vulgate, a remplacé le simple *num*; cf. J.-B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 42; cf. gr. *νῦν*. *Num* ayant développé ce sens interrogatif, le sens temporel a été réservé à *nunc*, qui a servi à marquer le temps présent, par opposition à *tum*, *tunc*. Le rapport entre *num* et *nunc* s'est à ce point effacé que Plaute peut écrire, Tru. 546, *nunc tu num effacē quē uoluptas mea, | quo uccatus sum, ire ad cenam?* *Nunc*, étant donné son sens actuel, a pu, comme *vū* δέ, ramener d'une hypothèse invraisemblable à la réalité présente. On le trouve quelquefois, avec des temps du passé ou du futur, pour mettre la chose immédiatement sous les yeux.

nunciam : toujours trisyllabique, a le même sens que *nunc*, en insistant sur l'instantanéité du procès envisagé. Ancien, usuel et classique. Non roman.

Au sens de « maintenant », *num* et *nunc* sont évidemment apparentés à gr. *νῦν*, *vūv* et *νῦν*, *vūv-ī*, got. *nū*, v. irl. *nū*, v. h. a. *nu* « maintenant », lit. *nū* et *nūnai*, v. sl. *nyně*, skr. *nū*, *nūnam* « maintenant », hitt. *nu* « donc, alors ». Le latin a *nū* dans *nū-dius*. V. aussi *nūper* (P). Cet adverbe indo-européen **nū*, tonique ou atone, avec nasale finale ou non, est sans doute apparenté au groupe de *nouus*.

On peut concevoir que l'emploi interrogatif de *num* soit dérivé du sens de « maintenant » (v. Hofmann, *Lat. Umgangssprache*, p. 41 sqq.). Mais on peut aussi penser à quelque particule apparentée au groupe de *ne*, *nem-pe*, *enim*, etc., et qui serait de la forme de *tum*, *cum*, etc. Alors *num* aurait deux origines.

numella, -ae f. (employé surtout au pluriel) : sorte d'entrave ou de carcan, destinée à immobiliser des hommes ou des animaux pendant un châtement ou une opération. Ancien (Plt.), rare et technique.

numellātus, -a, -um : *numella ligatus*, i. e. uinculo quo quadrupedes alligantur, CGL Plac. V 34, 2. Étymologie inconnue.

nūmen : v. *nūō*.

numerus, -ī m. : partie de l'ensemble classée à son rang, catégorie, compte et « nombre ». *Numerus* peut se dire de choses qui ne se comptent pas, comme de choses qui se comptent : *magnus numerus frumentī*, Cic., Verr. 2, 2, 72, 176, et *magnus piratarum numerus* id., ibid. 2, 5, 28. *Esse in numerō* ne veut pas dire exactement « être au nombre de », mais « être dans la catégorie de »; cf. aussi *parentis numerō alicui esse*,

Cic., *Diu. in Caec.* 19, 61 sqq., *numerum alqm obtinere* « occuper un certain rang », par opposition à *nūllō numero esse*; *numeris omnibus* « dans toutes les parties ». À l'époque impériale, *numeri* désigne les divisions d'une armée marquées par un numéro d'ordre, les « unités ». En outre, *numerus* a servi à rendre toutes les acceptations techniques du gr. ἀριθμός « nombre oratoire, mesure, rythme », « nombre grammatical », « la foule, le nombre » (par opposition à la qualité). Le pluriel *numeri* traduit ἀριθμοί « la science des nombres ». Ancien (Liv. Andr.), usuel, classique. Panroman, sauf espagnol et portugais (de même *numero*). M. L. 5994. Celtique : irl. (*nūmír*, britt. *nimer*, *nifer*).

L'ablatif *numero* s'emploie à l'époque archaïque avec le sens de « exactement, précisément, à point nommé, à temps »; et par suite « vite », et même « trop vite » par un développement de sens comparable à celui de *nimis* et de fr. *trop*. Cf. aussi le développement de sens de *mātrus*.

Dérivés et composés : *numerō*, -ās : compter, dénombrer, M. L. 5993; *numerātiō*, -tor, -bilis (Hor., Ov. = ἀριθμητός, comme *innumerābilis*, du reste plus fréquent et usité dans la prose classique = ἀναριθμητός); cf. aussi *innumerus* (= ἀναριθμῶς); *innumerālis* (Lucr.); *innumerābilitās* (Cic.), -biliter, tous mots savants; *numeralis*, terme de grammaire : -e *nōmen* (Prisc.); *numērārius* (tardif) : 1° calculateur; 2° -i uocati sunt qui publicum nummum aerariis inferunt, Isid., Or. 9, 4, 19; *numerus*, -a, -um (très rare et tardif); *numerosus* : 1° conforme à la mesure, rythmique ou rythmé (sens classique); 2° abondant, nombreux (époque impériale); d'où *numerositer*, -tās et *innumerōsus* (rares et tardifs).

abnumerō (Nigid. ap. Gell. 15, 3, 4); *ad-* (classique et usuel), *con-* (rare, tardif), *dī-* (classique), *ē-* (classique) « uis praepositionis perfectiua saepius uiget » (Thes.), *per-* (classique, mais rare), *re-* (archaïque), *super-* (bas latin), *trāns-* (Rhet. ad Herenn.) *numerō*; *super-numerārius* : qui se trouve en surnombre (Vég.). Le nom propre *Numerius* remonte à *Numasios*, cf. prén. *Numasioi*, datif, CIL I² 3, osq. *Niumsieis*, et doit se rattacher au sabin *Numa*. Sans rapport avec *numerus*; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 164, 197.

On rapproche gr. *νέμω* « je distribue, je partage »; et, pour le traitement phonétique, on rappelle *umerus*. Le tout peut clair.

Numidae, -ārum m. pl. : -as *dicimus quos Graeci Nomadas, siue quod id genus hominum pecoribus negotiatur, siue quod herbas, ut pecora, aluntur*, P. F. 179, 5. Emprunt oral au grec; le nominatif *Numida* est tiré de l'accusatif Νομάδα.

nummus, -ī m. (gén. pl. *nummum* à côté de *nummōrum*) : monnaie, pièce de monnaie; spécialement n. (scil. *sēstertius*) « sesterce ». Ancien (Caton) et se retrouve en omb. *nummer* « nummis » (qui, du reste, peut être un emprunt au latin). Non roman.

Dérivés et composés : *nummārius* : relatif à la monnaie, à l'argent; monnayable, c'est-à-dire « véral »; *nummātus* : bien fourni de monnaie; *nummulus* : menue monnaie, et « mauvaise herbe », sans doute le « rhanthea », Plin. 18, 259; *nummulārius* : changeur, et « vérificateur des monnaies » (époque impé-

riale); *nummulāriolus* (Sén., Apocol. 9, 4); *neganti*, *posci-nummii* (Apul.).

Trinummus, titre d'une comédie de Plaute; cf. Tri. 842. Pour les Latins, *nummus* est un mot emprunté au grec; cf. Varr., L. L. 5, 173 : *in argento nummi, id ab Sicilia*, et Festus : *nummus ex Graeco nomismate existimant dictum*, F. 176, 35. Le grec de Sicile a bien une forme *voûmpos* qu'on lit dans Épicharme et Sophron; cf. Pollux IX 79 sqq., qui l'attribue au dorien occidental et rapporte d'après Aristote qu'elle était en usage chez les Tarentins. Mais c'est *voûmpos* qui paraît emprunté au latin, comme, du reste, un certain nombre de mots « siciliens »; le doublet *voûos*, cf. Liddell-Scott, *Lexicon*, s. u., semble une hellénisation de la forme latine. *Nummus* peut provenir de *voûmpos* « légal » (scil. *sēstertius* avec syncope de *i* et passage de *o* à *u* devant la labiale, comme *numerus*, *umerus*; pour le sens, cf. *voûmpos*). Les noms des monnaies sont souvent empruntés et sans origine claire; cf. *as*, *libra*, *mina*, *dracuma*.

numquam : v. *unquam*.

nunc : v. *num*.

nunciam : v. *num*.

nuncupō, -ās, -āui, -ātum, -āre : proprement « prendre le nom »; « prononcer le nom », puis « désigner par son nom, invoquer, proclamer », etc. Terme appartenant à la langue du droit et du rituel, considéré comme archaïque par Cic., De Or. 3, 153. *Nuncupata pecunia est, ut ait Cincius in lib. II de officio iurisconsulti, nominata, certa, nominibus propriis pronuntia* (Lex XII Tab. 6, 1) : « cum nexum faciet mancipiumque, uti lingua nuncupassit, ita ius esto », i. e. uti nominarit, locutusue erit, ita ius esto. *Vota nuncupata dicuntur, quae consules, praetores, cum in prouinciam proficiscuntur, faciunt : ea in tabulas praesentibus multis referuntur. At Santra, lib. II de uerborum antiquitate, satis multis nuncupata conligit non directo nominata significare, sed promissa, et quasi testificata, circumscripta, recepta, quod etiam in uotis nuncupandis esse conuenientius, Fest. 176, 3. Le mot est généralement pris dans son sens technique; ce n'est qu'en poésie (Pac. 239, R³, cf. Varr., L. L. 6, 60) ou dans la prose impériale qu'il a été usité, avec ses dérivés, dans le sens de *appellare*.*

Dérivés et composés (époque impériale) : *nuncupātiō*, -tor, -itiuus, -tim; *nuncupāmentum*; *connuncupō*. Dénominaif de **nōmī-ceps*, comme *aucupor* de *auceps*. Pour le traitement de *ō*, cf. le traitement de *ē* dans *sinciput*. Pour la forme du premier terme de composé, cf. gr. ἀλφο-φόμικτος et l'ancien thème en -αλφα; lat. *opi-fex* et *opus*, *homicida* et *homō*, etc.

nūndinae : v. *nouem*.

nūntius (forme ancienne *nountios*, d'après Mar. Victor., GLK VI 12, 18; on trouve aussi *nontia* CIL I² 586, cf. *noundinum* et *nondinum*; quant au *nouentium* que Buecheler substitue au *moentium* du manuscrit dans le *Carmen Cn. Marci uatis*, cité par Festus 162, 6 : *quamuis moentium duonum negumate*, il n'a que la valeur d'une conjecture) : mot qui sert à la fois d'adjectif, *nūntius*, -a, -um « annonciateur », et de substantif : *nūntius*, -ī m. « messager » et « message », *nuntius et res ipsa et persona dicitur*, P. F. 179, 1; *nūntia* f. « messa-

gère »; *nūntium* n. « message », d'après Servius, Ae. 11, 896, *nūntius est qui nūntiat, nūntium quod nūntiatur*; cf. Varr., L. L. 6, 86, *ubi... de caelo nūntium erit*. L'emploi comme adjectif est le plus rare; du reste, dans les cas où le mot est en apposition, la valeur précise en est souvent indiscernable.

Terme de la langue religieuse et officielle, et spécialement de la langue augurale: *nūntia avis, nūntia fibra*; *nūntiātō* est opposé à *speciō*, Cic., Phil. 2, 32, 81, *non nūntiationem solum habemus, consules etiam speculationem*, et Fest. 444, 16. Cf. encore *Mercurius, nūntius Iouis*. Dans la langue du droit public, le *nūntius* est celui qui est chargé de faire connaître une décision de caractère public ou une proclamation elle-même; cf. Cic., Fam. 12, 24, 2, *quos senatus ad denūntiandum bellum miserat, nisi legatorum nūntio paruisset*; dans le droit civil, *nūntius* désigne spécialement la « lettre de divorce »: *nūntium uzōrī (re)mittere*. Ce sens technique se retrouve dans les composés *denūntiō, obrūntiō, renūntiō*. Ancien, usuel et classique. Formes romanes en partie de caractère savant. M. L. 5997.

Dérivés et composés: *nūntiō, -ās* (en *nūntiō*, cf. *notiata* cité plus haut); *nūntiātō* (terme religieux et juridique): annonce des auspices, déclaration au fisc; *nūntiātor, -trix* (langue ecclésiastique et Dig.); *adnūntiō* (époque impériale): annoncer. Très fréquent dans la langue ecclésiastique pour *praenūntiō*; de là *adnūntiātor, -tiō*, traduisant ἀγγέλλω et ses composés; *denūntiō* (langue du droit et du rituel): déclarer solennellement, faire connaître par message (*d. bellum*); présager; citer en témoignage. Dans la langue commune: annoncer, déclarer (d'après *declāmō, declārō*); *denūntiātō* = *dēlatiō*, Suét., Aug. 66; *denūntiātor* « policier » (époque impériale); *enūntiō*: faire connaître au dehors, dénoncer. Dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, « exprimer, énoncer »; *enūntiātus* = ἀποφαντικός, ἀπαγγελτικός; *inēnūntiābilis* (Cens.); *internūntiō* (T.-L.); *internūntius*: interprète, intermédiaire; *obnūntiō*: *are proprie dicuntur augures qui aliquid mali ominis saeuimque uiderint*, Don., Ter. Ad. 547; « apporter une mauvaise nouvelle » et « s'opposer à »; *praenūntiō*: prédire; *praenūntius*; *prōnūntiō*: annoncer publiquement, d'où à haute voix, rendre une sentence, se prononcer; déclarer; prononcer (terme de logique); *renūntiō* (= ἀπαγγέλλω): 1° annoncer en réponse; proclamer le résultat d'une élection, et *renūntius, -tiātor, -tiō*; 2° (avec *re-* dans le sens de « rejeter, refuser »): annoncer le retrait de, révoquer, reprendre, et « renoncer à », d'où, dans la langue de l'Église, *abrenūntiō, -tiātō* (cf. *abrelictus*, Tert.).

On ne peut préciser le rapport avec *nous* autrement que par des hypothèses incertaines. Skr. *nāvate* « il mugit, crie, chante des louanges » (rac. *nū*), lett. *nauju* « crier, miauler », v. irl. *nūall* sont lo'n pour le sens.

**nuō, -is, -ero*: faire un signe de tête. Le verbe simple ne semble pas attesté en dehors des gloses *nuo, veōs*, CGL II 375, 65, *nuī, promisi, nutum dedi*, IV 369, 30. Il a peut-être disparu par suite de son homonymie avec un verbe **nuere* (également disparu) supposé par *nūtrix*. Mais il a laissé de nombreux dérivés et composés: *nūtus, -ūs* m. (classique): 1° signe de tête, et spé-

cialement signe de tête comme manifestation d'un ordre ou d'une volonté, *nūtus arbitriumque*; 2° extension; inclinaison, attraction des corps.

nūmen, -inis n.: terme religieux, *quasi nūsus dei dictum ab nutu, (quod cuius nutu) omnia sunt, eius imperium maximum esse uideatur*, Varr., L. L. 7, 85. Spécialement « puissance divine », d'où le sens concret de « divinité » que le mot prend à l'époque impériale. De là *numentar* (uel *numentum*) *locus in quo numen conseruabatur pagani dicebant*, CGL V 227, 10 *abnuō* (*abnuō* dans Ennius d'après *prohibeo*) = ἀνορεύω « refuser d'un signe de tête, faire signe que non », opposé à *annuō, ἀναρεύω*; cf. Nigidius ap. Gell. 10, 4, 4. A perdu rapidement son sens concret pour devenir un synonyme de *negāre, abnegāre*. Fréquent dans la litote *nōn abnuō*.

adnuō: accorder par un signe de tête; *innuō*: faire un signe de tête à; intimer, signifier; *renuō* (et, tardif, *renuō*, d'après *an-, in-nuō*): rejeter la tête en arrière en signe de refus; *renūtus, -ūs* (Plin. le J.). Fréquentatif: *nūō, -ās*: 1° faire des signes de tête, signifier par signes (déjà dans Plt.); 2° chanceler, branler (sens physique et moral). De là: *nūā-men, -tiō, -bilis, -bundus*; *ab-, ad-, re-nūō*.

Aucune forme n'est représentée dans les langues romanes.

Cf. gr. *νεός* « je fais un signe de tête » et skr. *nauti, nāvate* « il bouge, il se tourne ». L'abstrait *νεύμα* est formé comme lat. *nūmen*.

nūper adv.: récemment, nouvellement. Ancien, usuel, classique. Non roman. Généralement expliqué comme issu de **nouo-par-os* « nouvellement acquis », cf. l'emploi adjectif dans Plt., Capt. 718, *recens captum hominem, nuperum, nouicium*, mais semble plutôt formé de **nū* (cf. *nunc*, etc., gr. *νῦν*) et de *-per*, comme *semper* et l'adjectif plautinien peut être analogique de *pauper*. Le superlatif *nūperrimē* (Cic., Rhét. ad Her.) indique que les Latins croyaient à la première étymologie (*nūperrimē* comme *pauperrimus*); de *nūperrima* a été tiré à basse époque *nūperrimus* (Cod. Theod.).

nurus, -ūs f.: bru, belle-fille. Adaptation latine d'un mot indo-européen. Doublet populaire: *nura* (et *norus, nora*). *Nurus* n'est pas représenté dans les langues romanes, dont les formes remontent à *nūra, nōrus* et surtout *nōra*; cf. M. L. 6000. Panroman; désuet en français.

Dérivés et composés: *nuricula*; *prōnurus*: *nepotis uxor*.

Le nom indo-européen de la « bru » était **snusō-*, qui est conservé dans gr. *νύος* et arm. *nu* (gén. *nuoy*); à ce thème en *-o-* désignant une femme a été substitué un thème en *-ā-* dans des langues où le féminin en *-o-* n'a pas subsisté: skr. *snuṣā*, v. h. a. *snur* et v. angl. *snoru*, alb. *nuse*. Le latin *nurus* a subi l'influence de *socrus*; le latin populaire a *nora* (où u devant r non suivi de u a passé à o; cf. *fore*).]

nuscitiō, -ōnis f.; *nuscitiōsus, -a, -um*: *nuscitiosum Ateius Philologus ait appellari solitum qui propter oculorum uitium parum uideret. At Opillus Aurelius nuscitiones esse caecitudines nocturnas. Aelius Stilo, qui plus uideret uesperī quam meridiē, nec cognosceret nisi quod*

ad oculos admouisset, F. 176, 15. Les gloses ont aussi *nusciosus*: qui plus uespere uidet. V. *luscus*.

nūtriō, -is, -ni, -itum, -ire (et *nūtrior*, Catal. 3, 4; cf. *nūtrior* dans Vg., G. 2, 425): nourrir de son lait, nourrir. *Nūtriō* peut être une forme ancienne bâtie sur un nom **nūtri-*, avec suffixe sans gutturale. Toutefois, *nūtriō* semble moins anciennement attesté que *nūtricō*; premier exemple, semble-t-il, dans Catulle, 61, 25. Inconnu de Cicéron, qui emploie *nūtritor* et surtout *alō*, connu de Cicéron, qui emploie *nūtrimentum*; cf. Or. 13, 42. Il est bien qu'il connaisse *nūtrimentum*; cf. Or. 13, 42. Il est possible que *nūtriō* ait été préféré par les poètes dactyliques à *nūtricō*, dont l'emploi est attesté dans Plaute, Mer. 509. L'emploi de *nūtriō* est surtout répandu dans la langue impériale. Panroman. M. L. 6006.

Dérivés: *nūtribilis* (Cael. Aur.) et *innūtribilis*; *innūtritus*, M. L. 4447 a; *nūtrimen* (poétique, rare; a été conservé dans certains dialectes romans avec le sens de « veau de lait », « jeune bétail », etc. M. L. 6005, ce qui semble attester l'emploi de ce substantif en *-men* dans la langue rustique; cf. *laetāmen*, etc.); *nūtrimentum, -mentalis* (bas latin); *nūtritor* (non attesté avant Stace), *-tōrius* (bas latin); **nūtritiō* « nourriture », M. L. 6007; *nūtritus, -ūs*; *nūtritiuus* (tardif); *nūtritura* (Cassiod.), M. L. 6007 a; *nūtrificō* (Gl.).

Composés: *ad-* (Plin.), *-e-* (époque impériale) « ui prae-
pos. plane euanida » (Thes.); influence de *educō*), *in-*
(id.), *re-* (Paul. Nol.) *nūtrire*.

nūtriō, -ās (et *nūtritor, -āris*): nourrir (de son lait), et simplement « nourrir ». Verbe attesté surtout à l'époque républicaine, et du reste assez rare; le verbe qui correspond ordinairement à *nūtrix*, c'est *alō; -is*, et le nourrisson se dit *alumnus*. *Nūtritor* est conservé surtout dans les dialectes italiens; cf. M. L. 6002.

Dérivés: *nūtriciātus, -ūs* m.; *nūtriciātō*, tous deux archaïques ou repris par les archaïsants; *nūtriciātōrius*. Cf. encore M. L. 6003, **nūtriciārius*.

Nūtricō avec son *i* ne peut être un dérivé de *nūtrix, -icis*. C'est sans doute une formation populaire qui est à *nūtriō* comme *fodiō* à *fodiō*, etc.

nūtrix (*noutrix* sur une vieille inscription de Nemi, CIL I² 45; scandé avec première syllabe longue chez les poètes dactyliques; mais les formes romanes remontent à *nūtrix*, etc.; v. M. L. s. u.), *-icis* f.: nourrice (sens propre et figuré). Ancien, usuel. S'emploie quelquefois, dans Plaute, joint à un substantif masculin, e. g. Cu. 358, *inuoco alman meam nutricem Herculem*; cf. Tri. 510, où *nūtrix* se rapporte à un champ, *ager*. Le sens de « mamelle », dans Catulle, 64, 18, rappelle le gr. *τῆθος* en face de *τῆθη*. M. L. 6008.

Dérivés et composés: *nūtricula* diminutif de *nutricem*;

nūtricius: nourricier; subst. *nūtricius* « père nourricier, tuteur »; *nūtricia* « nourrice » (bas latin), M. L. 6003 a; *nūtriciūm* « soins nourriciers », conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 6004; *nūtriciō* (Inscr. tardive) « père nourricier », différent de **nūtritiō*, de sens abstrait, cité plus haut.

La chronologie des faits latins montre que *nūtrix* ne

saurait être issu par haplogogie de **nūtrix*, féminin de *nūtritor*. Ce dernier, de beaucoup postérieur à *nūtrix*, est formé sur *nūtriō* et ne peut avoir pris naissance qu'à partir du jour où du sens de « allaiter », qui est primitif, le verbe était passé à celui plus général de « nourrir ». *Nūtrix* est formé directement sur une racine **sneu/snū-* « allaiter », avec le même suffixe qu'on a dans *genetrix, meretrix, obstetrix*. La rencontre de **nuō* « j'allaite » (de la racine **sneu-*) et de **nuō* « je fais un signe de tête » a eu pour conséquence la disparition de l'un et l'autre verbes.

La racine doit être celle de skr. *snauti* « il sort goutte à goutte », qui se dit en particulier du lait de la mère. Le grec a avec degré 0: *νόα πηγῆ Λάκωνες*; avec degré zéro: *ἐννοθεν ἐπέχορον* (Hes.), qui a chance d'être aussi une forme dorienne.

nūx, nūcis f.: noix; et généralement tout fruit à amande. Souvent accompagné d'une épithète n. *abel-lāna (auel-), gallica, graeca, grandis, minor, pinea*, d'où CGL Plac. V 35, 1, *nucispineum est quod rustici nucis-pineum dicunt*. Cf. encore *nux amāra* « amande amère », *castanea nucēs* « châtaignes ». Le pluriel *nucēs* désigne le « noyer »; cf. Plin. 16, 97, *inter primas germinant ulmus, salix, nucēs*. Ancien, usuel. M. L. 6009.

Dérivés et composés: *nucleus, nucleum* m., diminutif, cf. *acus/aculeus; equus/eculeus*, etc.: amande de la noix, Plt., Cu. 55, *qui e nuce nucleum esse uolt, frangit nucem*; et « amande » de toute espèce de fruit, « noyau », M. L. 5983; *nucleō; nucleātus; nucleolus* (tardifs); *enucleō* « enlever le noyau », employé au sens moral comme synonyme de *enōdāre, extricare* (classique, Cic.); *enucleātus*: pur, dépouillé de tout accessoire ou de toute souillure; *enucleāta, -trum* « essentiel d'une chose » (Vég.); *enucleātē* (cf. Non. 60, 3); *innucleātus; nucula, nucella*, M. L. 5984 et 5979; *nucētum* « plant de noyers », M. L. 5981; *nucamentum* (usité au pluriel par Plin.) : fruits ou fleurs en forme de noix; *nuceus; nucinus*: de noix; *nucālis*: en forme de noix (Cael. Aur.); cf. M. L. 5977, B. W. *noyau*, et 5976, **nūciliāre* « dénouer ».

Composés en *nuci-*: *nucifrangibulum* (Plt.); *nuciprūnum* (Plin.); *nucifolia* (Gloss.), calque de *καρυόφυλλον*, etc.; v. André, *Lex.*, s. u.

Cf. aussi M. L. 5978, **nūcārius, -a* (germanique: m. b. all. *noker*); 5982, *nucicula*, qui ne semblent pas attestés dans les textes, mais figurent dans les gloses, Thes. Gloss. emend. s. u.; Isid., Or. 17, 7, 23, a *nucicla*; 5980, *nucoola* « noisette ».

Cf. irl. *enū* « noix » et les formes galloises correspondantes. Tandis que le latin, ou **kn-* initial s'est réduit à *n-*, a un élargissement *-k-*, le germanique a un élargissement **-d-*: v. isl. *hnoi*, etc.; v. Vendryes, MSL 21, 41. Le mot n'apparaît pas hors des parlers occidentaux.

nyma: nom d'une plante indéterminée (Plin. 27, 106). Cf. peut-être gr. *νύμα* « piqûre »?

nympha, -ae f.: nymphe. Emprunt savant ancien au gr. *νύμφη*, poétique. Formations hybrides tardives: *nymphālis, nymphigena*. V. *lympa*.